

Le Palais provincial de Namur

300 ans d'Histoire

www.province.namur.be • www.gouverneurnamur.be



Le Palais en quelques dates ...

Période 1 : 1728-1732 (Construction du Palais sous l'évêque Thomas de Strickland)

Période 2 : 1732-1796 (Palais épiscopal de Namur)

1773-1779 : Deuxième phase de travaux. Le Palais et sa cour intérieure sont embellis sous l'évêque Ferdinand-Marie de Lobkowitz.

Les frères Moretti décorent l'intérieur de stucs.

1795 : Les Français s'emparent de Namur et confisquent le Palais.

Période 3 : 1796-1815 (Préfecture française du Département de Sambre et Meuse)

1803 : Napoléon I^{er} et son épouse Joséphine de Beauharnais visitent le Palais.

1815 : Défaite française à Waterloo et Congrès de Vienne. La Province de Namur est créée et est intégrée aux Provinces-Unies des Pays-Bas.

Période 4 : 1815-1830 (Palais provincial de Namur – Régime hollandais)

1827 : Le gouverneur Jean-Baptiste d'Omalius d'Halloy publie le « Code administratif de la Province de Namur ».

1830 : Indépendance belge. Goswin de Stassart devient le premier gouverneur belge de la Province de Namur.

Période 5 : 1830 à nos jours (Palais provincial de Namur – État belge)

1836 : Le Palais accueille la première séance du Conseil provincial.

1854 : Le peintre Ferdinand Marinus offre une série de paysages namurois pour la décoration de la salle du Conseil.

1884 : Le Palais est agrandi, suite à l'achat d'une maison voisine par l'État belge, et les intérieurs sont rénovés.

1914-1918 : Première Guerre mondiale. Le Palais est réquisitionné par les Allemands et devient une *Kommandantur*.

1937-1939 : Troisième phase de travaux. Le gouverneur François Bovesse rénove le Palais et fait construire une aile supplémentaire ainsi qu'un abri anti-aérien.

1940-1945 : Seconde Guerre mondiale. Le Palais est de nouveau réquisitionné par les Allemands et redevient une *Feld-Kommandatur*.

1944 : Assassinat du gouverneur François Bovesse par des rexistes.

1970-1972 : L'hôtel de Propper est racheté par l'État belge et est relié au Palais par une passerelle.

1994 : Inauguration du Centre provincial de coordination et de crise de Namur, suite à la transformation de l'abri anti-aérien.







INTRODUCTION

Un palais à découvrir sans tarder

Situé sur la place Saint-Aubain, face à la cathédrale éponyme, le Palais provincial de Namur est aujourd'hui l'un des joyaux du patrimoine de Wallonie. Premier hôtel de maître « à la française » de Namur, il était le bâtiment le plus important de la ville au 18^e siècle. Imaginé et construit par l'évêque Thomas de Strickland entre 1728 et 1732, le Palais, alors épiscopal, sera le témoin des bouleversements de l'Histoire. Ses changements d'affectation en sont d'ailleurs la preuve. Confisqué et laïcisé, il devient le siège de la préfecture sous le régime français en 1796. Près de vingt ans plus tard, il accueille le premier gouverneur de la Province de Namur sous le régime hollandais. La fonction provinciale du Palais sera ensuite entérinée après l'indépendance belge. Aujourd'hui, c'est au sein du Palais provincial que bat le cœur de la Province de Namur. Il en est l'un des symboles aux yeux de tous. Siège du gouverneur, du Conseil provincial et de ses réunions mensuelles, le Palais a également subi de nombreuses métamorphoses architecturales au fil des époques. De style Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, il se distingue toujours, à l'heure actuelle, par ses dimensions, ses qualités architecturales et ses salons d'apparat.

En bref, dans ce palais où chaque objet et élément décoratif a une histoire, le détour en vaut la peine. Découvrez-le dans ce dossier !

HISTOIRE - LE PALAIS PROVINCIAL ET SON ARCHITECTURE

Fiche 1	NAMUR ET LA PLACE SAINT-AUBAIN Les métamorphoses urbaines du 18 ^e siècle	LE PALAIS, CHEF DE FILE D'UNE NOUVELLE ARCHITECTURE L'introduction de l'hôtel de maître à Namur
Fiche 2	LES ORIGINES ÉPISCOPALES DU PALAIS PROVINCIAL De sa construction à sa laïcisation (1728-1795)	
Fiche 3	D'UN MONDE À L'AUTRE, UN PALAIS EN MUTATION Du régime français à l'État belge (1796 à nos jours)	
Fiche 4	LE PLAN DU PALAIS PROVINCIAL Le rez-de-chaussée	LE PLAN DU PALAIS PROVINCIAL Le premier étage
Fiche 5	UN PALAIS AU STYLE PARTICULIER Quand l'architecture reflète l'Histoire	LA SALLE DU CONSEIL PROVINCIAL D'une chapelle à un « Parlement » provincial
Fiche 6	LE HALL BLANC ... et la décoration stuquée des Moretti	

HISTOIRE - LES GRANDES FIGURES DU PALAIS PROVINCIAL

Fiche 7	LES GOUVERNEURS DE LA PROVINCE DE NAMUR De 1815 à nos jours	LES POUVOIRS DU GOUVERNEUR Origine et évolutions
Fiche 8	JEAN-BAPTISTE D'OMALIUS D'HALLOY, LE GOUVERNEUR GÉOLOGUE 16 février 1783 – 15 janvier 1875	BARON GOSWIN DE STASSART, LE PREMIER GOUVERNEUR BELGE 2 septembre 1780 – 10 octobre 1854
Fiche 9	JOSEPH LEBEAU, LE GOUVERNEUR SAUVEUR DE LA BELGIQUE 3 janvier 1794 – 19 mars 1865	BARON CHARLES DE MONTPELLIER, GOUVERNEUR PENDANT 30 ANS 29 août 1830 – 4 novembre 1914
Fiche 10	FRANÇOIS BOVESSE, LE GOUVERNEUR ASSASSINÉ 10 juin 1890 – 1 ^{er} février 1944	

INSTITUTION - LA PROVINCE DE NAMUR

Fiche 11	UNE INSTITUTION	UN TERRITOIRE
Fiche 12	L'ORGANISATION PROVINCIALE / LE GOUVERNEUR	LE CONSEIL PROVINCIAL
Fiche 13	LE COLLÈGE PROVINCIAL	L'ADMINISTRATION PROVINCIALE

Les auteurs

Textes historiques

Thomas Cleerebaut, Antoine Brismé et Olivier Carly

Textes institutionnels

Pascale Guidet, Stéphanie Terwagne et Pascale Dumon

Mise en page

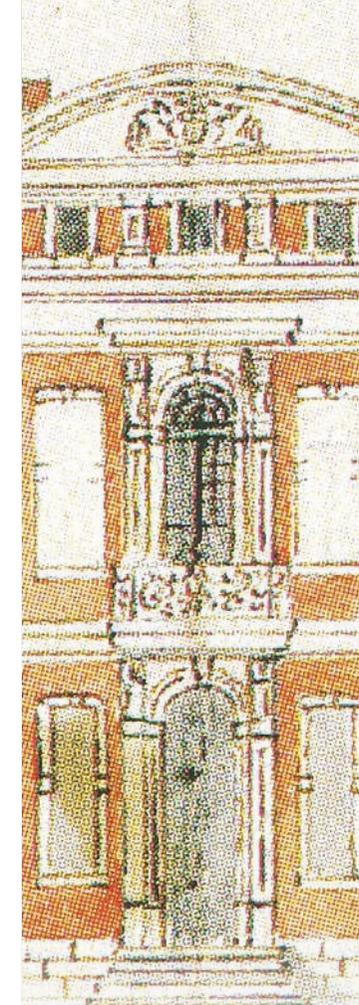
Stéphane Absil

Impression

Imprimerie provinciale de Namur

Dossier réalisé par le Service des Musées et du Patrimoine Culturel, le Service Com et le Cabinet du Gouverneur de la Province de Namur.

Malgré toutes nos recherches, il se peut que certains ayants droits n'aient pas pu être retrouvés. Nous les invitons à prendre contact avec la Cellule du Patrimoine Culturel.



Détail du Palais épiscopal de Namur.
Dessin de Remacle Leloup, 1708-1746
(Musée diocésain de Namur).

INTRODUCTION

Pour aller plus loin ...

Bibliographie sur le Palais et ses artistes

- BASTIN, N., *Le Palais provincial de Namur*, Namur, 1980.
- DULIÈRE, A., *Marinus (Ferdinand-Joseph-Bernard)*, dans ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE, *Biographie nationale*, t. 43, Bruxelles, 1983, col. 513-516.
- GIOT, F., *Des frères Moretti, stucateurs aux rochers de Frêne, site classé... un parcours inattendu*, dans SOCIÉTÉ ROYALE SAMBRE ET MEUSE, *Le Guetteur Wallon*, n°1, 1997.
- GIOT, F., *Les stucateurs Moretti en terres namuroises au XVIII^e siècle*, dans SOCIÉTÉ ROYALE SAMBRE ET MEUSE, *Le Guetteur Wallon*, n°3, 1997.
- MARCHAL, J., *La Province au cœur du vieux Namur. La construction, la vie, l'évolution d'immeubles rues du Collège et Fumal : leurs caractères et leurs occupants*, Namur, 2004 (Monographies ; 27).

Bibliographie sur les évêques du Palais et sur les gouverneurs de la Province de Namur

- ANTHEUNIS, L., *Thomas Strickland, évêque de Namur, au service de la couronne d'Angleterre* dans ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE, *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. CXXII, 1957, p. 239-259.
- BELVAUX, M., *La famille de Montpellier*, vol. II, Bruxelles, 2007 (Recueil de l'Office généalogique et héraldique de Belgique ; LX).
- BOVESSE, F., *Le pays de Namur*, Bruxelles, 1938.
- DAXHELET, F., *Joseph Lebeau*, Bruxelles, 1945.
- DELFORGE, M., *François Bovesse, glorieux gamin de Namur. Notes et souvenirs*, Namur, 1944.
- DESTATTE, P. et KESTELOOT, C., *François Bovesse, Namur et les années sombres : 1936-1945*, Bruxelles, 1990.
- DULIÈRE, A., *Visages namurois (1694-1970) : J.-A. Romagnesi, Félix Ravaisson, François Bovesse, Arthur Masson*, Namur, 1974.
- GAVROY, A., *François Bovesse, 1890-1944. Itinéraire et pensée politiques*, Namur, 1990.
- HELLAS, C. et ROBAYE, R., *La Province de Namur et ses gouverneurs*, Namur, 2013.
- HICGUET, R., *François Bovesse, 1890-1944*, Paris, s.d.
- JACQUET-LADRIER, F., dir., *Dictionnaire biographique namurois*, Namur, 1999 (Le Guetteur Wallon ; 3-4).
- *Lebeau (Joseph)*, dans ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE, *Biographie nationale*, t. 11, Bruxelles, 1890-1891, col. 503-517.
- LEBEAU, J. et FRESON, A., *Souvenirs personnels (1824-1841) et correspondance diplomatique de Joseph Lebeau*, Bruxelles, 1883.
- MAISON DE LA LAÏCITÉ FRANÇOIS BOVESSE, *François Bovesse. Un humaniste wallon*, Namur, [2008].
- *Stassart (Goswin-Joseph-Augustin, baron de)*, dans ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE, *Biographie nationale*, t. 23, Bruxelles, 1921-1924, col. 684-692.
- THIELEMANS, M.-R., *Inventaire des archives du baron de Stassart*, Bruxelles, 1973 (Archives Générales du Royaume).
- VRANCKEN, M. et PÂQUES, M., *Le gouverneur de province. Un point de vue juridique*, Liège, 2015.

Sitographie

- www.province.namur.be
- www.gouverneurnamur.be

Localisation

Palais Provincial

Place Saint-Aubain, 2
5000 Namur (Belgique)
+32 (0)81 77 67 00

Visiter le Palais

Fermés au public la majorité du temps, les appartements de réception du Palais provincial sont souvent visitables lors des Journées du Patrimoine, le deuxième week-end de septembre.

La cour intérieure, le Hall blanc et la salle du Conseil sont, quant à eux, accessibles sur demande tout au long de l'année.



La place Saint-Aubain en 1740. Dessin de Jean de Beyer, extrait de « BASTIN, N., Le Palais provincial de Namur, 1980, p. 80 ».



Extrait du plan relief de la ville de Namur, réalisé par Larcher d'Aubancourt en 1747. Au milieu du 18^e siècle, le quartier Saint-Aubain réunit déjà les deux pouvoirs : civil et religieux. On peut ainsi distinguer le Palais épiscopal (en forme de U) en bas à droite. Entre ce dernier et l'ancienne cathédrale Saint-Aubain se dresse l'église Saint-Jean-l'Évangéliste, démolie en 1751. Tandis que le Palais des gouverneurs du comté de Namur (et actuel Palais de justice) se trouve en haut à gauche.



Namur vue de la chaussée de Louvain vers 1825. Lithographie de Jobard sur base d'un dessin original du Général de Howen (Coll. Fondation S.A.N.).

HISTOIRE – LE PALAIS PROVINCIAL ET SON ARCHITECTURE

NAMUR ET LA PLACE SAINT-AUBAIN

Les métamorphoses urbaines du 18^e siècle

Une véritable « fièvre de construction » s'empare du Namurois à partir de la deuxième moitié du 18^e siècle. Après plusieurs décennies de sièges militaires et de violences destructrices, Namur passe sous domination autrichienne en 1714. S'ouvre alors une période de paix et de prospérité, propice au développement urbanistique de la ville. De nombreux édifices, autant religieux que civils, voient alors le jour, notamment sur la place Saint-Aubain ...

Au début du 18^e siècle, Namur est une ville bien différente de celle que nous connaissons actuellement. La plupart des bâtiments sont construits en bois. Or, à une époque où les campagnes militaires rythment la vie des Namurois, il n'est pas rare de voir des incendies se déclencher aux quatre coins de la ville. Suite aux grands sièges subis par Namur entre 1692 et 1715, des dispositions sont prises afin de remédier à ce problème. Les magistrats encouragent alors la reconstruction de bâtiments en matériaux durs. En 1708, un édit royal de Philippe V confirme cette politique : des réductions d'impôts sont prévues pour les personnes décidant de (re)-bâtir leurs maisons en brique, pierre ou ardoise. Progressivement, des bâtisses en dur remplacent les maisons en torchis et en bois.

À la même époque, les souverains autrichiens soutiennent une importante campagne en faveur de la mobilité dans Namur. De nouvelles rues sont créées et certaines routes existantes, élargies. Parallèlement, les magistrats namurois décident de démolir la troisième enceinte de la ville : seules les tours Baduelle, Marie Spilar et Saint-Jacques (encore visibles aujourd'hui) sont maintenues. Ces différents aménagements favorisent la circulation urbaine et le développement commercial.

La place Saint-Aubain, joyau urbain du 18^e siècle

La transformation que connaît la place Saint-Aubain dans la deuxième moitié du 18^e siècle illustre bien l'urbanisation de Namur à cette époque. L'édification du Palais épiscopal (futur Palais provincial) en 1732, en donne le coup d'envoi. Jusqu'au milieu du siècle, la place est occupée par l'ancienne cathédrale Saint-Aubain ainsi que par l'église Saint-Jean-l'Évangéliste et son cimetière urbain. En 1751, cette dernière est démolie par souci d'hygiène mais aussi par volonté d'urbanisation. L'objectif est d'agrandir l'espace sur la place et d'assurer une meilleure communication entre le Palais épiscopal et la cathédrale.

Suite aux inondations fréquentes de la vieille cathédrale gothique, l'évêque de Berlo, influencé par l'atmosphère ambiante, décide de construire une cathédrale « digne de ce nom ». L'ancienne collégiale est rasée complètement. Seule la tour adossée à l'abside de l'actuelle cathédrale est préservée. En 1751, la première pierre de la nouvelle cathédrale est posée, selon les plans de l'architecte Pisoni. De style classique et baroque, elle devient l'élément central de la place, en face du Palais épiscopal. Le changement de son orientation, désormais vers l'ouest, souligne d'ailleurs la volonté de faire le lien entre les deux bâtiments.

Ces deux édifices majeurs, parmi les plus imposants de la ville, marquent fortement le nouveau visage de la place Saint-Aubain. La recherche de cohérence et d'harmonie est grande : la place est encadrée de nombreux immeubles dont l'hôtel du Gouverneur (l'actuel Palais de justice, embelli par Emmanuel de Bavière qui y résidait) et l'hôtel de Groesbeeck-de Croix (actuel pôle « Les Bateliers - Musée des Arts décoratifs de Namur »). La plupart des autres demeures, basses et larges, étaient, quant à elles, habitées par des chanoines.



La place Saint-Aubain de Namur après les évolutions urbanistiques du 18^e siècle.

Dessin aquarellé du Général de Howen datant de 1820 (Coll. Fondation S.A.N.).





Maison dite Hôtel de Gaiffier d'Hestroy. Cette élégante maison patricienne du milieu du 18^e siècle abrite le TrEM.a - Musée provincial des Arts anciens du Namurois depuis 1964 (©KIK-IRPA, Bruxelles, 1896).



Hôtel de Propper. Construit en 1763 et racheté par l'État belge en 1970, il est relié au Palais provincial par une passerelle en 1971-1972. C'est le lieu de travail du Collège provincial jusqu'en 2020 (©KIK-IRPA, Bruxelles, 1973).



Hôtel des marquis de Groesbeek-de Croix, vue des jardins. Ancien ermitage de l'abbaye de Villers-en-Brabant, il est transformé en hôtel de maître en 1751. Racheté par la Ville de Namur, il devient un musée des arts décoratifs en 1936 (carte postale du 20^e siècle, coll. Geneanet).

HISTOIRE – LE PALAIS PROVINCIAL ET SON ARCHITECTURE

LE PALAIS, CHEF DE FILE D'UNE NOUVELLE ARCHITECTURE

L'introduction de l'hôtel de maître à Namur

On les appelle « hôtels de maître », « hôtels à la française » ou bien « hôtels particuliers ». Signes de grande richesse, ils sont aujourd'hui caractéristiques du paysage architectural namurois. Tous ont été construits durant la seconde moitié du 18^e siècle, inspirés par le Palais épiscopal et son modèle français...

L'hôtel de Gaiffier d'Hestroy, l'hôtel de Propper, l'hôtel des marquis de Groesbeek-de Croix, ... Il suffit de se promener quelques minutes dans le centre de Namur pour apercevoir l'un de ces magnifiques hôtels de maître. Construits lors des grandes transformations urbaines de la seconde moitié du 18^e siècle, ces logements trouvent leur origine dans les milieux aisés namurois de l'époque. Signes de richesse pour les nobles et les magistrats, ils étaient également érigés par des industriels (maîtres de forges et batteurs sur cuivre) comme symbole de leur ascension sociale et de leur rôle accru dans la société namuroise.

À Namur, ces hôtels particuliers partagent une caractéristique : ils ont été conçus selon le modèle classique français. Et pour cause, premier de ces hôtels « à la française » namurois, le Palais épiscopal de la place Saint-Aubain en a défini les normes pour les suivants.

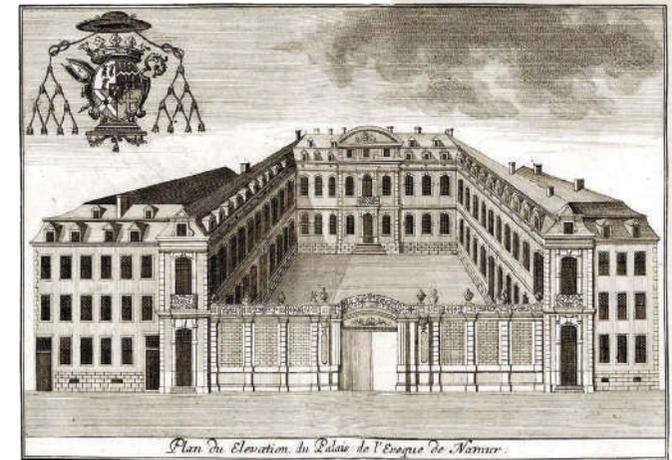
La demeure idéale des Temps Modernes

Qu'implique ce modèle français ? Trois principes, d'abord : régularité, symétrie et lisibilité. Afin de répondre à ces critères, chaque hôtel « à la française » est construit selon un plan en U. À l'avant, se trouve une cour d'honneur, cernée par trois ailes de bâti : le corps de logis au centre et deux ailes latérales dédiées aux services et aux communs. Et à l'arrière, le jardin.

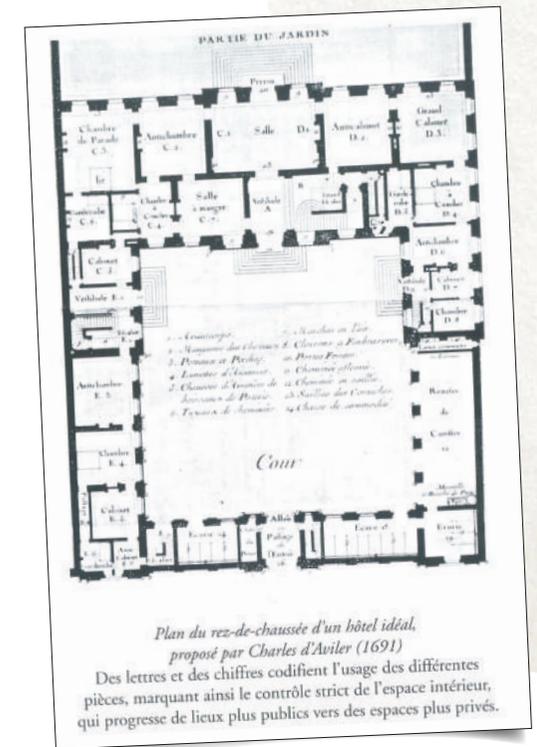
En théorie, le corps de logis doit se situer entre cour et jardin. C'est le cas pour le Palais épiscopal. Mais, dans les faits, à Namur, il arrive parfois que le corps de logis soit installé le long de la route par manque d'espace. L'hôtel de Propper, situé à l'angle de la rue du Collège et de la rue Sainttraint, en est un exemple.

Le modèle français accorde aussi la plus grande importance à la *distribution intérieure*. Le corps de logis est composé de deux parties, reliées entre elles par un escalier. Au rez-de-chaussée se trouve le bel étage ou niveau principal, composé du vestibule et des appartements de parade. Tandis que l'étage est réservé aux appartements privés.

Cette organisation particulière reflète la volonté de l'époque de faire une nette distinction entre la vie familiale (à laquelle on confère une plus grande intimité) et la vie professionnelle. Le confort obtient également une place de plus en plus importante. On assiste ainsi à l'apparition des premières pièces de commodité. Tandis qu'un boudoir (un espace réservé aux femmes) est installé dans certaines demeures.



Plan d'élévation du Palais épiscopal. Gravure de Remacle Leloup (« Les délices du Pays de Liège et du Comté de Namur, t. 2, Liège, 1740 »).



Plan du rez-de-chaussée d'un hôtel idéal, proposé par Charles d'Aviler (1691)
Des lettres et des chiffres codifient l'usage des différentes pièces, marquant ainsi le contrôle strict de l'espace intérieur, qui progresse de lieux plus publics vers des espaces plus privés.

Extrait de « Hôtels de maître à Namur, du style Louis XIV au premier Empire, Namur, 2001, p. 35 ».



Thomas de Strickland
Évêque de Namur (1727-1740)

Né en Angleterre vers 1679, Sir Thomas de Strickland de Sizergh passe une partie de son enfance en France, où ses parents s'étaient réfugiés avec le roi Jacques II Stuart lors de la révolution anglaise de 1688. Après des études au collège anglais de Douai, il entre au séminaire à Paris. Décrit par ses professeurs comme un homme d'ambition et d'une grande intelligence, de Strickland s'intéresse très tôt à la politique. Diplôme au service de la papauté et des couronnes européennes dès 1717, il fréquente les cours de Rome, Paris, Vienne et Londres jusqu'en 1727. Date à laquelle, il est nommé 12^e évêque de Namur par l'empereur Charles VI en remerciement de ses services. Il le restera jusqu'à sa mort, le 14 janvier 1740.

Portrait de Thomas de Strickland
par Edmond Plumier, 1729.

HISTOIRE – LE PALAIS PROVINCIAL ET SON ARCHITECTURE

LES ORIGINES ÉPISCOPALES DU PALAIS PROVINCIAL

De sa construction à sa laïcisation (1728-1795)

Situé en face de la cathédrale Saint-Aubain, le Palais provincial n'a pas toujours été le siège des gouverneurs de la Province de Namur. Loin de là... Lorsqu'il est construit en 1732, cet hôtel « à la française » est destiné à être la nouvelle demeure des évêques de Namur. Un palais épiscopal né de l'imagination de l'évêque Thomas de Strickland et embelli par ses successeurs...

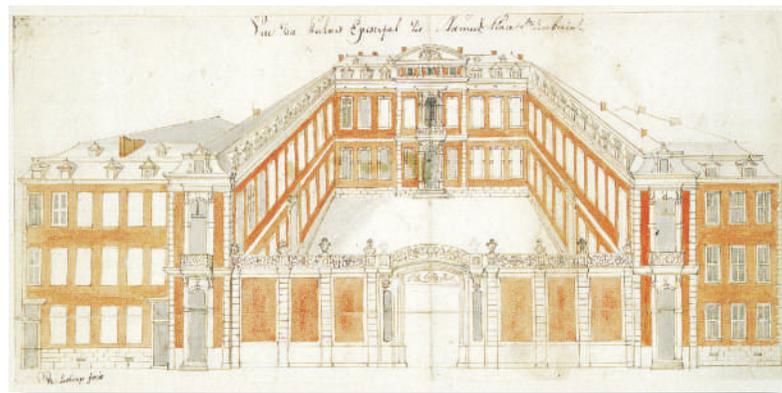
Tout commence en l'an de grâce 1562. Cette année-là, Antoine Havet, premier évêque de Namur, est à la recherche d'une demeure épiscopale. Son choix se porte alors sur quatre maisons particulières, situées en face de la cathédrale Saint-Aubain. C'est dans ce modeste logement (agrandi de quatre maisons voisines en 1602) que résideront les onze premiers évêques, sans y apporter de changements majeurs.

Arrive alors... Thomas de Strickland. Nommé douzième évêque de Namur en 1727, le prélat refuse rapidement d'occuper cette maison épiscopale qu'il juge peu habitable. Et pour cause, durant la dernière décennie, de Strickland a arpenté les grandes cours européennes pour des missions diplomatiques. Une période durant laquelle il a développé un goût prononcé pour le faste et l'architecture. Arrivé à Namur, il prend alors une décision qui deviendra sa priorité : raser l'ancienne maison épiscopale et ériger un imposant palais à la place. Une demeure qui serait dès lors digne de son rang.

La construction du Palais épiscopal (1728-1732)

Le projet est colossal et surtout coûteux. N'ayant pas les moyens de payer les travaux, Thomas de Strickland obtient, du Saint-Siège, l'autorisation d'emprunter la somme nécessaire pour la construction de son palais. L'évêque contracte alors trois emprunts, notamment auprès du Grand Conseil de Malines, pour un montant total de 21.000 écus (sur les 25.000 nécessaires).

Les travaux débutent le 22 juin 1728 par le démontage des toitures de l'ancien évêché. En octobre de la même année, c'est la construction du nouveau bâtiment qui est lancée sous la supervision du géomètre Jean-Thomas Maljean et de Thomas de Strickland. Cette entreprise nécessitera quatre ans de travaux, près de 400.000 briques et l'intervention de nombreux corps de métier locaux.



Le 5 juin 1732, Thomas de Strickland a enfin le palais qu'il avait imaginé et tant désiré. Une demeure épiscopale qu'il lègue à ses successeurs en même temps que ... des dettes colossales ! Il meurt, en effet, en 1740 sans avoir remboursé les trois prêts obtenus pour la construction du palais.

À gauche : Vue du Palais épiscopal de Namur, Place Saint-Aubain. Dessin de Remacle Leloup, 1708-1746 (Musée diocésain de Namur)

À droite : Vue de la maison de plaisance de l'Évêque de Namur à la Plante (Les délices du Pays de Liège et du Comté de Namur, t. 2, Liège, 1740).



Détail du plan de Namur par Masius (1715).

La flèche indique les quatre maisons achetées par le premier évêque de Namur en 1562 et qui seront rasées pour construire le Palais en 1728 (BASTIN, N., Le Palais provincial de Namur, 1980, p. 76).

LE SAVIEZ-VOUS ?

Bâtisseur dans l'âme, Thomas de Strickland est aussi à l'origine de la construction d'une partie de l'ancien séminaire de Namur et d'une maison de plaisance à la Plante (aujourd'hui disparue).





Les évêques du Palais 1732-1796

Thomas de Strickland
1727-1740

Paul-Godefroi de Berlo de Franc-Douaire
1741-1771

Ferdinand-Marie de Lobkowitz
1772-1779

Albert-Louis de Lichtervelde
1780-1796

Portrait de Ferdinand Marie de
Lobkowitz par Jean-Baptiste Baudin
(Coll. Evêché de Namur).



Les armoiries du prince de Lobkowitz,
14^e évêque de Namur. Stuc de Carlo
Moretti, ajouté dans le hall du Palais
alors épiscopal en 1773 (©KIK-IRPA,
Bruxelles, 1980).

HISTOIRE – LE PALAIS PROVINCIAL ET SON ARCHITECTURE

Pendant près de 30 ans, le Palais épiscopal sera donc un véritable cadeau empoisonné pour Paul-Godefroi de Berlo de Franc-Douaire. À son arrivée en 1741, le treizième évêque de Namur essaye d'apurer les dettes de l'évêché en vendant les biens de Thomas de Strickland. Vêtements, linge de maison, batteries de cuisine, carrosses, ... Tout y passe, y compris des tableaux de Van Dyck, Rubens et Bruegel ! En vain... Les gains de cette vente ne permettent de rembourser qu'un dixième de la somme due.

Après avoir été le projet principal de Thomas de Strickland, le Palais épiscopal passe ainsi au second plan au milieu du 18^e siècle. L'évêque de Berlo préférant se consacrer à d'autres chantiers comme la construction de la nouvelle cathédrale Saint-Aubain dont il pose la première pierre en 1751.

La deuxième phase de travaux (1772-1779)

Une personne reprendra toutefois le flambeau de Thomas de Strickland : Ferdinand-Marie, prince de Lobkowitz. Nous sommes désormais en 1772. Paul-Godefroi de Berlo vient de décéder quelques mois auparavant. Et pour le remplacer, l'impératrice Marie-Thérèse choisit un prêtre avec lequel elle partage un lien de parenté. Désormais quatorzième évêque de Namur, F.-M. de Lobkowitz ne ménage pas ses efforts. Quelques semaines après son arrivée, il consacre la nouvelle cathédrale Saint-Aubain et surtout ... entreprend d'importants travaux d'embellissement du Palais épiscopal.



©D. Noé (P.N. – Pat. Cult.)

L'intérieur est alors considérablement modifié. L'évêque fait appel aux frères Moretti, célèbres stucateurs suisses, pour enrichir la décoration du hall d'entrée, du plafond de la chapelle (qui deviendra la salle du Conseil provincial) et de la cage d'escalier. Quant à l'extérieur, la galerie qui ferme la cour d'honneur est dotée d'un garde-corps en fer forgé. Et le balcon qui surplombe la porte du corps de logis est remplacé par un avant-corps à pans coupés, percé de trois arcades et flanqué de pilastres ioniques (voir ci-contre). Un porche de style Louis XV au-dessus duquel l'évêque fait ajouter un balcon en fer forgé ainsi que quatre statues : deux groupes de putti (ou angelots) et deux statues féminines. L'une, casquée, représentant très vraisemblablement Athéna/Minerve, déesse de la Cité et de la sagesse. L'autre, dont les yeux sont bandés, symbolisant la Synagogue (l'aveuglement du judaïsme face à la divinité du Christ).

Le Palais épiscopal face aux révolutionnaires français (1795)

En 1779, les travaux à peine terminés, F.-M. de Lobkowitz quitte Namur pour l'évêché de Gand. Il laisse derrière lui un joyau architectural qui devient la demeure de son successeur, Albert-Louis de Lichtervelde. À son arrivée en 1780, ce dernier ne le sait pas encore mais il sera le dernier évêque à habiter le Palais épiscopal... La Révolution française et son anticléricalisme radical sont en effet sur le point de bouleverser le cours de l'Histoire. En l'an 1795, les Français s'emparent de Namur et confisquent le Palais pour s'y installer. L'évêque résistera quelques mois mais devra finalement quitter les lieux. Définitivement. Une page se tourne pour le Palais... qui n'est désormais plus épiscopal.



Les armoiries de Thomas de Strickland, 12^e évêque de Namur. Stuc de Carlo Moretti, ajouté dans le hall du Palais alors épiscopal en 1773 (©KIK-IRPA, Bruxelles, 1980).

LE SAVIEZ-VOUS ?

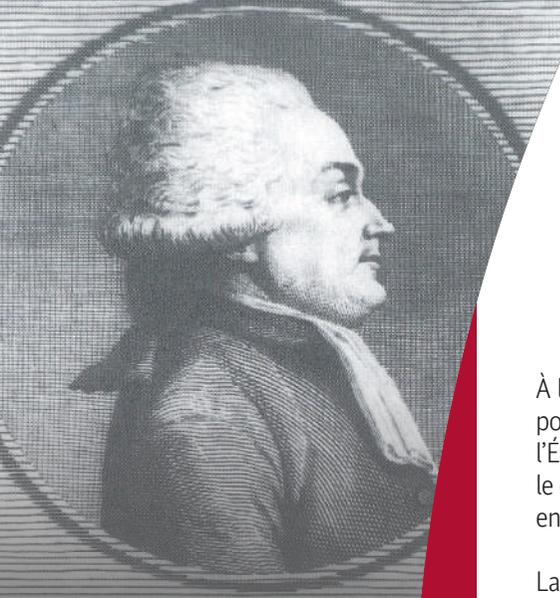
Le porche aménagé par F.-M. de Lobkowitz a servi de décor pour le film « Les Visiteurs – La Révolution » en 2015.



Non retenue au montage final, l'une des séquences tournées mettait en scène des révolutionnaires français exhibant des têtes coupées face au balcon de « l'étage » noble à l'époque.



©Clap | MaxDeChamps



Gilles Emmanuel Perès
Préfet du Département de Sambre et Meuse (1799-1815).

D'UN MONDE À L'AUTRE, UN PALAIS EN MUTATION

Du régime français à l'État belge (1796 à nos jours)

Conçu à l'origine pour être la résidence des évêques de Namur, le Palais est aujourd'hui occupé par le gouverneur et les institutions de la Province de Namur. La transition ne s'est cependant pas faite du jour au lendemain. Témoin des bouleversements politiques et militaires de son époque, le Palais provincial sera laïcisé, réquisitionné, occupé et maintes fois transformé. Une évolution qui dure depuis plus de deux siècles au gré des hommes et des régimes...

À l'aube du 18^e siècle, le Palais vit l'un des chapitres les plus mouvementés de son histoire. Désormais libéré de tout lien avec le pouvoir épiscopal, le bâtiment change trois fois d'affectation en un peu plus de 30 ans. La première a lieu en 1796. Cette année-là, l'État français investit les lieux et y installe le siège de l'administration civile du Département de Sambre et Meuse (dont Namur est le chef-lieu). Le Palais devient également la résidence d'un commissaire du Directoire et puis d'un préfet, Gilles Emmanuel Perès, en 1799. Ce dernier y accueillera d'ailleurs Napoléon I^{er} et son épouse, Joséphine de Beauharnais, en 1803.

La défaite française à Waterloo en 1815 change cependant la donne. Intégrée aux Provinces-Unies des Pays-Bas, Namur trouve une nouvelle allégeance. Le Département de Sambre et Meuse est remplacé par la Province de Namur, et le préfet... par un gouverneur. Autrefois épiscopal, le Palais devient provincial !

Et provincial, il le restera après l'indépendance belge. En 1831, l'État belge entérine la division administrative de la Belgique en neuf provinces. Et le Palais est choisi pour accueillir les institutions et le gouverneur de la Province de Namur. Le premier, Goswin de Stassart, s'y installe alors et prend le relais de son prédécesseur hollandais, Jean-Baptiste d'Omalius d'Halloy, chassé par les révolutionnaires de 1830. Désormais siège du pouvoir provincial namurois, le Palais remplit toujours cet office à l'heure actuelle.

Le Palais au coeur de la Grande Guerre (1914-1918)

Pendant la Grande Guerre, l'Hôtel du Gouvernement provincial, tel qu'il était appelé à l'époque, est occupé par les Allemands dès leur entrée à Namur, le 23 août 1914. Ils y installent alors leur Kommandantur, dirigée par le lieutenant-général baron von Hirschberg (en photo avec son état-major ci-contre), tandis que les bureaux de l'administration provinciale sont progressivement réquisitionnés.

Au fil des régimes...

Depuis 1795, le Palais a changé de nombreuses fois d'affectation :

1796-1815 : Régime français - Siège de l'administration civile du Département de Sambre et Meuse et résidence du préfet.

1815-1830 : Régime hollandais - Résidence du gouverneur de la Province de Namur.

Depuis 1830 : État belge - Siège du gouverneur et des institutions de la Province de Namur. Sauf :

1914-1918 : Première Guerre mondiale - Siège de la Kommandantur de Namur

1940-1945 : Seconde Guerre mondiale - Siège de la Feld-Kommandantur de Namur

HISTOIRE – LE PALAIS PROVINCIAL ET SON ARCHITECTURE



Le 29 août 1914, Charles de Montpellier, en poste depuis 1884, doit cesser d'exercer ses activités de gouverneur. Il cède alors ses pouvoirs au gouverneur militaire, entouré de plus de 2000 fonctionnaires allemands.

L'Hôtel du gouvernement provincial transformé en Kommandantur. C'est là que les premiers otages civils, choisis parmi la population pour prévenir toute agression contre les troupes allemandes, passeront la nuit du 26 au 27 août 1914 (Coll. Vincent Bruch).



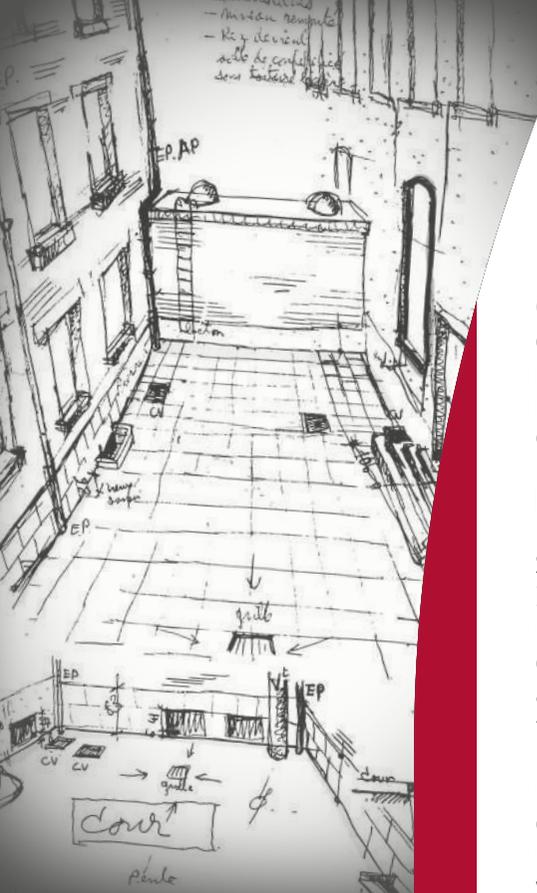
Jean-Baptiste d'Omalius d'Halloy
Gouverneur de la Province de Namur sous le régime hollandais (1815-1830).



Baron Goswin de Stassart
Premier gouverneur de la Province de Namur après l'indépendance belge (1830-1834).



Le général baron von Hirschberg et son état-major dans la cour d'honneur du Palais. Nommé gouverneur le 29 août 1914, il cumulait le Gouvernement militaire de la Province de Namur et le Gouvernement de la Position fortifiée (©Fernand Gilles, Coll. APN).



Le centre de crise

Ce sont les inondations catastrophiques de décembre 1993 qui vont donner à l'abri anti-aérien du Palais une nouvelle vie en faisant apparaître la nécessité de disposer de locaux spécifiquement dédiés à la gestion de crise. Le gouverneur est en effet chargé de coordonner l'ensemble des secours qui doivent intervenir lors de catastrophes ou de calamités.

Après avoir été aménagé par la Régie Fédérale des Bâtiments (le plan crayonné est ci-dessus), le Centre provincial de coordination et de crise de Namur est inauguré en 1994, par le gouverneur Emile Wauty.

HISTOIRE – LE PALAIS PROVINCIAL ET SON ARCHITECTURE

Il faut attendre le 17 novembre 1918, six jours après l'Armistice, pour que les troupes allemandes quittent l'Hôtel du Gouvernement provincial en ordre et dans un impressionnant silence, le futur gouverneur, Paul de Gaiffier d'Hestroy, et le bourgmestre de Namur, Arthur Procès ayant exhorté la population au plus grand calme. L'armée anglaise occupera alors une partie des locaux du Palais pendant les mois qui suivront.

Ces locaux, les Allemands les laissent « dans un état déplorable » selon les quelques archives conservées. En décembre 1918, le nettoyage des murs et des sols et quelques réparations électriques seront effectués en urgence pour que les fonctionnaires puissent réintégrer au plus vite leurs bureaux. Mais la plupart des travaux (remise en état du réseau téléphonique, installé en 1912, et du chauffage, toitures, peinture des murs des bureaux et des couloirs souillés, réparation de la porte cochère, réfection de l'escalier menant au bureau du gouverneur) ne seront entrepris qu'en 1921, faute de moyens financiers.

La troisième phase de travaux (1937-1939)

Seule une partie du Palais n'est pas remise en ordre : les appartements privés de l'aile sud, rendus inhabitables par les Allemands. Ils seront laissés à l'abandon jusqu'à l'arrivée de François Bovesse en 1937. Lors de son accession au poste de gouverneur, le Namurois décide d'entreprendre d'importants travaux de rénovation et d'agrandissement. Il faut dire que le Palais a peu changé depuis les modifications apportées par l'évêque Ferdinand-Marie de Lobkowitz, dans les années 1770. En 1884, l'État belge a acheté une maison accolée au Palais pour construire une aile de quatre travées, côté jardin. Mais, en 1937, cette partie est aussi insalubre et ne peut plus accueillir les services administratifs provinciaux.

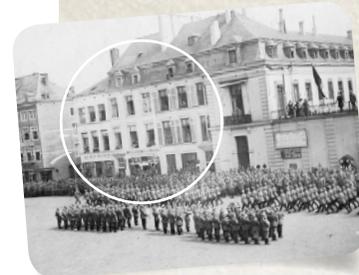
Le projet de Bovesse est simple : redonner au Palais provincial le lustre qui était le sien et fournir aux fonctionnaires, des bureaux décentes et modernes. Pour cela, le gouverneur veut s'inspirer du projet initial de Thomas de Strickland. Pour construire son palais, l'évêque désirait englober le pâté de maisons situé entre la rue du Collège et la rue Basse-Marcelle. Cette volonté était d'ailleurs visible sur les plans de 1740. Mais, pour des raisons inconnues, cela n'a pas été le cas. Après avoir reçu l'aval de la Commission royale des Monuments, Bovesse fait donc acheter deux maisons voisines supplémentaires en 1938. L'ensemble est ensuite abattu pour construire une aile administrative homogène. Un ajout de six travées qui donne au Palais la physionomie qu'on lui connaît aujourd'hui.

L'Occupation allemande (1940-1944)

Lors de la construction de la nouvelle aile nord, François Bovesse fait aussi aménager un abri anti-aérien entièrement bétonné dans le sous-sol. Achievé en 1939, il trouvera malheureusement toute son utilité l'année suivante. Le 12 mai 1940, Namur subit ses premiers bombardements aériens, faisant 31 morts et de nombreux dégâts matériels.

Craignant d'être pris au piège à l'intérieur de la position fortifiée, Bovesse décide de transférer son administration et ses archives à Florennes, avant d'être contraint de quitter le territoire. Il ordonnera que les portes du Palais restent ouvertes afin de permettre à la population d'accéder à l'abri.

L'armée allemande pénètre dans la ville le 15 mai et le Palais provincial devient, pour la seconde fois, siège de la Feld-Kommandantur. Elle se servira de la grande cave bétonnée comme centre de transmissions de sa force aérienne. Un panneau « Nicht Rauchen » (« Ne pas fumer »), dernier témoin de cet épisode, est encore visible. Après la Libération, cet espace tombe dans l'oubli pendant un demi-siècle...



Les maisons rachetées et démolies pour l'agrandissement du Palais en 1938 sont visibles sur cette photographie datant de la Première Guerre mondiale. Carte postale ancienne (Coll. APN).

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Palais provincial a été retransformé en Kommandantur à l'occasion du tournage du film humoristique « La Folle Histoire de Max & Léon » en 2015.



Le réalisateur, Christophe Lambert, explique pourquoi il a choisi le Palais provincial. Scannez le QR code et découvrez son interview en vidéo (à partir de 1 min 20).



Au cœur de votre culture





1. Hall blanc

Hall d'entrée décoré de stucs par les frères Moretti dans les années 1770.

Découvrez son histoire et ses stucs dans les fiches suivantes.



2. Hall Albert Dandoy

Ancien salon réaménagé partiellement en corridor lors de l'aménagement de la salle du Conseil. Il mène au jardin du Palais et est décoré de peintures de l'artiste Albert Dandoy.



3. Salle du Conseil provincial

Ancienne chapelle épiscopale, agrandie et aménagée au début du 19^e siècle. Elle accueille aujourd'hui les réunions du Conseil provincial.

Découvrez son histoire et ses peintures dans les fiches suivantes.

LE PLAN DU PALAIS PROVINCIAL

Le rez-de-chaussée

Construit sur le modèle français de l'hôtel de maître, la distribution intérieure du Palais traduisait parfaitement le mode de vie des nobles et des grands bourgeois du 18^e siècle. À l'origine, le rez-de-chaussée du corps de logis était dédié à la vie sociale et mondaine de l'évêque de Namur. On y trouvait : salle de billard, salon de réception (modifié depuis), chapelle, secrétariat, salle à manger et cuisines. Puis, afin de répondre aux besoins des administrations provinciales successives, cette organisation a évolué.

Certaines pièces ont été agrandies au détriment d'autres, comme l'ancienne chapelle épiscopale devenue salle du Conseil provincial. Toutes, par contre, ont changé de fonction : les salons ayant laissé la place à des salles de réunion ou de conférence. Les ailes latérales, quant à elles, sont actuellement occupées par le Cabinet du gouverneur, des services fédéraux et par une partie de l'administration centrale provinciale.



4. Salle des conférences

... et sa cheminée en marbre noir et rouge.



5. Salle Strickland

Salle de réunion portant le nom de l'évêque constructeur du Palais. On y trouve les portraits de tous les anciens gouverneurs de la Province de Namur.



6. Escalier d'honneur

Escalier en trois volets donnant accès à l'étage du Palais. Datant de 1732, c'est l'une des plus anciennes rampes en fer forgé du Namurois. Elle est surplombée d'un plafond peint en trompe-l'oeil et flanquée de quatre colonnes en marbre. Décorée d'une corniche et de visages en stuc par les frères Moretti en 1773, la cage d'escalier comporte aussi une statue de l'empereur Auguste ajoutée au début du 20^e siècle par Pierre Snyers.

LE PLAN DU PALAIS PROVINCIAL

Le premier étage

Si le rez-de-chaussée du Palais était dédié aux salles d'apparat de l'évêque de Namur, le premier étage accueillait ses appartements privés. Le prélat disposait ainsi d'une chambre à coucher, d'un cabinet de travail, d'une bibliothèque, d'un cabinet de toilette et d'une chapelle privée. À l'origine, ce premier étage présentait le même agencement symétrique que le rez-de-chaussée. Il est cependant transformé au 19^e siècle pour accueillir les gouverneurs de la Province de Namur.

La présence de portraits des rois, reines et princes de Belgique montre d'ailleurs le changement d'affectation du lieu. Et même si la plupart des pièces ont été ensuite redécorées par le gouverneur Charles de Montpellier de Vedrin dans les années 1880-1890, certains éléments sont toujours d'époque (le parquet à la Versailles qui date de 1730, par exemple).



7. Antichambre

Ancien cabinet de travail de l'évêque. On y trouve aujourd'hui une cheminée Louis XIV (d'origine) en marbre rouge et noir ainsi que le traditionnel costume du gouverneur, porté notamment par François Bovesse.



8. Salon brun

Suite de l'ancien cabinet de travail de l'évêque.



9. Salon royal

Ancienne chambre de l'évêque avec un balcon donnant accès au jardin. Remaniée en 1890, elle est décorée de trois hautes et doubles portes dans le style « Bérain » (17^e s.) ainsi que de plusieurs portraits de souverains et princes belges (d'où son nom actuel). Parmi eux : les rois Léopold 1^{er} et Léopold II et les reines Louise-Marie et Marie-Henriette.



10. Salon bleu

Ancienne chambre vestiaire et ancien cabinet de toilette de l'évêque. La cloison séparant, à l'origine, ces deux pièces a été abattue pour créer ce grand salon de 18 mètres de long. Cette salle est utilisée, aujourd'hui, pour diverses cérémonies.



11. Salle à manger

Jadis bibliothèque et chapelle privée de l'évêque. La pièce, dont la décoration a été entièrement refaite vers 1884 (à l'exception du parquet), sert aujourd'hui de salle à manger.



Scannez le QR Code et découvrez un extrait du film « La French », tourné dans la salle à manger (réaménagée en bureau) et le salon bleu, en 2013.

12. Bureau du gouverneur

Cabinet de travail du gouverneur de la Province de Namur.



Au cœur de votre culture



UN PALAIS AU STYLE PARTICULIER

Quand l'architecture reflète l'Histoire

Entre façades classiques, ajouts rococo et décorations religieuses, le Palais présente une diversité de styles tout à fait remarquable. Ses extérieurs, si on les observe avec attention, livrent le récit mouvementé du Palais et de ses nombreuses métamorphoses...

Imposant par son histoire et son allure, le Palais peut parfois déconcerter par ses extérieurs et son style. Percer son secret architectural est possible. Mais, il faudra y aller pas à pas et ... démarrer de la place Saint-Aubain. Là, le premier élément que l'on aperçoit est la galerie du Palais. Ce long mur de façade, rythmé de pilastres, porte les marques de trois époques différentes. Si le gros oeuvre remonte à la construction initiale du bâtiment (1728-1732), le garde-corps en fer forgé n'a été posé, par l'évêque F.M. de Lobkowitz, qu'aux alentours de 1775. Ancienne Kommandantur contre son gré, le Palais rend désormais un hommage permanent aux victimes militaires des deux guerres mondiales, grâce à quatre plaques commémoratives. La porte d'entrée en chêne mouluré et sculpté est, quant à elle, d'époque.

Ce porche monumental à double vantail débouche sur une cour d'honneur, cernée par trois ailes de bâti aux toits à la Mansart. C'est là que le Palais se dévoile dans toute sa splendeur. Formant, en U, un ensemble harmonieux de bâtiments classiques, cet hôtel de maître « à la française » a été construit dans le style Louis XIV, caractérisé par la pureté des lignes, la sobriété de la décoration et la recherche de symétrie (bien que le Palais soit devenu asymétrique depuis la construction de l'aile nord en 1938). L'ajout d'un porche à trois arcades de style Louis XV et d'un balcon en fer forgé, dans les années 1770, confère toutefois une touche rococo à cette cour classique.

À quelques exceptions près, les façades ont gardé leur aspect de 1731. Construites en brique blanchie à la chaux et en pierre de taille, elles se distinguent par leurs nombreuses fenêtres, rendues possibles par l'évolution des techniques verrières au 18^e siècle. À noter qu'à l'origine, le fronton du corps de logis était décoré des armoiries de l'évêque Thomas de Strickland. Arrachées suite à la Révolution française, elles sont remplacées par une horloge d'Alphonse Fondair en 1899.

Un héritage épiscopal encore visible

Même s'il n'est plus épiscopal depuis 1795, le Palais provincial conserve encore les traces de cette époque. Notamment le terme « *episcopus* » abrégé sur le garde-corps en fer forgé et les maximes en capitales dorées sur les corniches de la galerie du Palais (voir ci-contre). Tirées du 2^e épître de Saint-Paul aux Corinthiens, ces dernières rappellent le détachement de ce monde et contrastent dans leur propos avec la majesté du bâtiment.



© D. Noé (P.N. – Pat. Cult.)

Garde-corps en fer forgé des années 1770. On y retrouve les lettres « E » et « P » (abréviation d'« *episcopus* »).

Inscription côté rue :

« **NON HABEMUS HIC MANENTEM CIVITATEM, SED FUTURAM INQUIRIMUS. QUAE ENIM VIDENTUR TEMPORALIA SUNT, QUAE AUTEM NON VIDENTUR AETERNA SUNT.** »

« *Nous n'avons pas ici-bas de demeure permanente, mais nous sommes en quête de celle où nous habiterons un jour. En effet, les choses visibles sont temporaires, par contre les choses invisibles sont éternelles.* »

Inscription côté cour :

« **SCIMUS ENIM QUONIAM SI TERRESTRIS DOMUS NOSTRA HUIUS HABITATIONIS DISSOLVATUR, QUOD AEDIFICATIONEM EX DEO HABEMUS, DOMUM NON MANUFACTAM, AETERNAM IN COELIS.** »

« *Nous savons en effet que si notre maison terrestre se désagrège, nous recevrons une demeure de Dieu, non pas fabriquée à la main mais éternelle dans les cieux.* »

Inscription côté jardin :

« **STICKLANDUS HOC PALATUM STRIXIT.** »

« *Strickland a bâti ce palais.* »



La cour d'honneur, vue de nuit.



La galerie fermant la cour d'honneur et ses plaques commémorant les victimes des deux guerres mondiales.



Détails de la porte d'entrée d'époque, réalisée par l'ébéniste Nicolas Cabareaux.



Le balcon en fer forgé des années 1770 et l'horloge de 1899.



© C. Delwiche



Ferdinand Marinus
Peintre belge (1808-1890)

Né en 1808, Ferdinand Marinus suit une formation à l'Académie de peinture d'Anvers avant de poursuivre son apprentissage par un tour de l'Europe. Un voyage qui lui permet de découvrir les grands musées et la nature du continent. C'est à cette époque qu'il se spécialise dans l'étude des paysages peints. À son retour, en 1835, il est nommé directeur de la toute jeune Académie des Beaux-Arts de Namur. Parmi ses élèves, certains deviendront de grands noms de la peinture : Joseph Quinaux, Auguste Dandoy et surtout ... Félicien Rops, qui caricaturera d'ailleurs son maître. En 1851, devenu spécialiste des paysages mosans, Marinus orne gratuitement les murs de la salle du Conseil au Palais provincial de paysages namurois. Décoré plusieurs fois pour son oeuvre, Marinus continuera à peindre jusqu'à sa mort, en 1890.



HISTOIRE – LE PALAIS PROVINCIAL ET SON ARCHITECTURE

LA SALLE DU CONSEIL PROVINCIAL

D'une chapelle à un « Parlement » provincial

Le Conseil provincial de Namur siège aujourd'hui dans l'une des plus belles pièces du Palais : la salle du Conseil. De style baroque, cette ancienne chapelle de l'évêque de Namur a cependant bien changé au fil du temps. Agrandie et presque totalement redécorée, elle porte la marque de plusieurs époques et artistes d'exception ...

En 1730, la salle du Conseil n'existe pas encore. À sa place, se trouvaient trois pièces aménagées par l'évêque Thomas de Strickland : un salon donnant accès au jardin, une antichambre et une chapelle. Ces deux dernières étaient les pièces maitresses du Palais. Accessible par une porte vitrée (chose rare pour l'époque !), l'antichambre était tapissée de sept tableaux représentant les sept sacrements et était pavée de marbre noir et blanc. Suivait ensuite une somptueuse chapelle baroque. Elle comportait un autel en marbre noir et en porphyre ainsi que quatre colonnes inspirées du baldaquin du Bernin de la cathédrale Saint-Pierre à Rome. Les murs, quant à eux, étaient ornés de tableaux de maitres baroques. Parmi eux : une Vierge, un saint François, une sainte Barbe et une sainte Catherine de Pierre-Paul Rubens ainsi qu'un saint Sébastien d'Antoine van Dyck.

La chapelle est ensuite complètement rénovée par l'évêque de Lobkowitz, en 1772. À cette occasion, les frères Moretti, célèbres stucateurs, réalisent une grande partie du décor de la pièce. Les guirlandes de lauriers rehaussées d'or en sont un exemple. Ils ajoutent également un grand médaillon ovale au plafond ainsi qu'une colombe, rayonnant au milieu des nuages et de têtes d'angelots, derrière le baldaquin d'époque. Le premier reprend le thème de l'Église éclairant le monde. Tandis que la seconde représente l'Esprit Saint, entouré de l'emblème des quatre évangélistes (le lion de Marc, le taureau de Luc, l'ange de Matthieu et l'aigle de Jean). De style Louis XVI, ces nouveaux décors contrastent avec le dépouillement des murs moulurés de la chapelle et la sobriété des pièces voisines.

La transformation en salle provinciale



©A. Morimont (P.N. – Pat. Cult.)

Au début du 19^e siècle, après avoir été confisqué et laïcisé, le Palais devient provincial. La chapelle n'a, dès lors, plus lieu d'être. Il est alors décidé de l'agrandir et de la transformer en salle du Conseil provincial. Dans ce but, le salon voisin est réduit en corridor et les murs de l'antichambre sont abattus.

L'autel et une grande partie de la décoration d'origine disparaîtront lors de cette transformation. Seuls les stucs des Moretti et les quatre colonnes survivront jusqu'à notre époque. Les tableaux baroques, quant à eux, ont été vendus à la mort de Thomas de Strickland, pour rembourser ses dettes, quelques décennies plus tôt. Ils ont cependant été remplacés en 1854 par plusieurs toiles peintes par Ferdinand Marinus. Celles-ci représentent les monuments et sites caractéristiques de la province de Namur : l'abbaye de Floreffe, la cathédrale et l'ancien port de Namur, les collégiales de Walcourt et de Ciney, les ruines du château-fort de Rochefort, la maison du Bailli à Gembloux, les ruines du château de Poilvache et celles de Montaigne.

Ci-contre :
En haut, la cathédrale et l'ancien port de Namur peint par Ferdinand Marinus en 1852 et décorant la salle du Conseil provincial.
En bas, caricature de Marinus par Félicien Rops, 1857 (Ulyenspiegel, n° 28).



La salle du Conseil aménagée pour les 37 conseillers provinciaux.



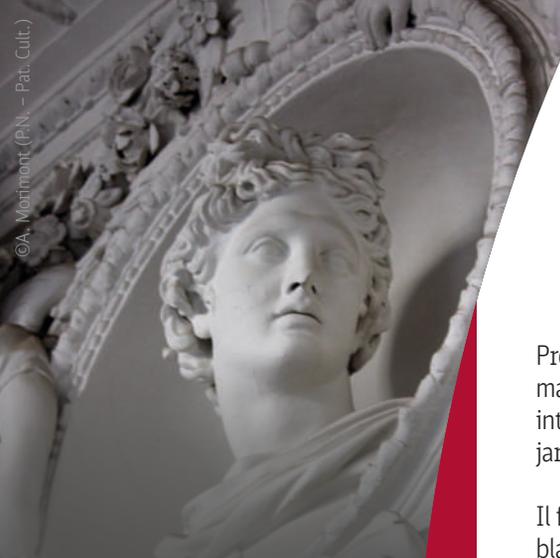
Le médaillon (au plafond) réalisé et signé (« Moretti fecit ») par les frères Moretti ainsi que les paysages de Ferdinand Marinus (sur les murs).



Le baldaquin d'époque et la colombe ajoutée par les Moretti. La couronne a probablement été ajoutée à la place du chapeau de l'évêque en 1830.



©C. Focant (SPW – AWaP)
©C. Focant (SPW – AWaP)
©A. Morimont (P.N. – Pat. Cult.)



©A. Mortmont (P.N. - Pat. Cult.)

Les frères Moretti

Originaire du village de Riva San Vitale en Suisse italienne, la famille Moretti, stucateurs de profession, arrive en Belgique en 1738. Parmi elle, deux frères, nous ont laissés des oeuvres d'exception. Paolo Antonio Moretti, l'aîné, est né dans le village familial en 1735. Carlo Domenico, son cadet, suivra, quant à lui, vers 1736-37. La première mention de leur activité en Belgique remonte à 1761, date à laquelle ils travaillent avec leur père, Giovanni Antonia Moretti, dans la chapelle du Palais princier de Bruxelles. À quelques exceptions près, les deux frères travailleront ensuite toujours ensemble. On les retrouve notamment à Huy, à Liège, à Orval et à ... Namur. Vers 1765, ils stucquent les chaires de vérité et la clôture du chœur de la cathédrale Saint-Aubain. Puis, en 1773, ils réalisent les stucs du Hall blanc et de la salle du Conseil (alors chapelle de l'évêque) au Palais provincial. Carlo disparaîtra sans laisser de traces en 1789 tandis que Paolo décèdera à Bruxelles, dix ans plus tard.

HISTOIRE – LE PALAIS PROVINCIAL ET SON ARCHITECTURE

LE HALL BLANC

... et la décoration stuquée des Moretti

D'une blancheur immaculée, le hall d'entrée du Palais ne laisse pas indifférent. Finement décoré de stucs à la fin du 18^e siècle, il est un des fleurons de l'art des frères Moretti et l'un des trésors du patrimoine namurois. Focus sur son histoire, sa technique et son iconographie inspirée notamment de l'Antiquité...

Première pièce du corps de logis du Palais, ce vestibule avait, à l'origine, une apparence tout autre. Pavé de grandes dalles de marbre noir et blanc, il était décoré de tableaux à l'instar de l'antichambre de la chapelle de l'évêque. Accessible par la cour intérieure, la pièce donnait alors accès à l'ancienne salle de billard (devenue la salle Strickland), à l'ancien salon menant au jardin (transformé en corridor par la suite) et à l'escalier d'honneur conduisant à l'étage du Palais.

Il faut attendre 1773 et les travaux d'embellissement du Palais pour que la pièce acquière véritablement son surnom de « Hall blanc ». Cette année-là, l'évêque Ferdinand-Marie de Lobkowitz demande aux frères Moretti, deux stucateurs d'origine suisse, de décorer l'escalier d'honneur, la chapelle épiscopale et ... le hall d'entrée du Palais. L'ancien dallage est ensuite remplacé par de grandes dalles blanches, au début du 19^e siècle, pour mieux correspondre à la blancheur de la décoration stuquée.

La technique des stucs

Avant de nous attarder sur cette décoration, revenons d'abord sur l'origine du stuc. Mise au point durant l'Antiquité, cette technique a été introduite dans nos régions par les Romains. Tombée dans l'oubli au Moyen-Âge, elle est remise au goût du jour au 16^e siècle, en Italie. Son usage se généralise ensuite en Europe au 17^e siècle et connaît de nouveau un vif succès au 18^e siècle... et notamment, dans le Namurois.

Sa fabrication est, quant à elle, particulière. Le stuc est élaboré à partir de chaux, de poudre de marbre et d'autres éléments variant selon les époques et les régions. Dans le cas des frères Moretti, il s'agit de sable fin et de plâtre. Mélangés, ces éléments forment alors une pâte homogène, modulable et qui durcit à l'air libre. Une fois poli et blanchi, le stuc imite le marbre et peut être modelé directement sur le mur pour le décorer.

Des stucs de style Louis XVI



C'est de cette manière que le Hall blanc est décoré dans les années 1770. De style Louis XVI, ces stucs sont caractérisés par une ornementation très pure, sans surcharge décorative. Si les frères Moretti ont travaillé dans plusieurs pièces du Palais, leur oeuvre dans le hall d'entrée est d'une richesse considérable.

Inspiré de thèmes floraux et religieux ainsi que de l'iconographie antique, ce splendide décor d'apparat couvre chaque recoin de la pièce. Sur les murs, les quatre vertus cardinales sont représentées sur quatre grands panneaux. Tandis que l'Église triomphante peut être admirée au plafond. Sur les trumeaux, différents trophées évoquent les saisons : le chapeau de paille (le printemps), les épis de blé (l'été), le raisin (l'automne) et le fagot (l'hiver). Et bien d'autres éléments, expliqués au verso.

Trophée avec gerbes de blé et instruments agricoles, représentant l'été (©KIK-IRPA, Bruxelles, 1980).



©A. Dubuisson



©A. Dubuisson



©A. Dubuisson

Vues de tous les murs du Hall blanc.

Ce hall d'entrée, situé dans le corps de logis principal, donne accès au hall Albert Dandoy menant au jardin (photos 1 et 2), à l'escalier d'honneur (photo 2), à la cour d'honneur (photo 3) et à la salle Strickland du Palais (photo 3).

Serrure en cuivre de la porte d'entrée du Hall blanc.

Ceuvre de Rémy Mélotte, maître fondeur et serrurier namurois, datant de la construction du Palais (1728-1732).

Une différence de style

Si les frères Moretti travaillent ensemble, leur style n'est pas pour autant identique. Chargé des grandes scènes au Palais, PAOLO réalise de grandes compositions aux contours nets, à l'atmosphère calme et décorés d'arbres. Ses lignes d'horizon sont souvent basses et droites et ses angelots, musclés et lourdauds. CARLO, quant à lui, n'a réalisé que des trophées au Palais. Ses scènes sont modestes et sont caractérisées par des contours imprécis et des décors de torrents et d'oiseaux. Adeptes du haut-relief, ses lignes d'horizon suivent les collines vallonnées. Ses angelots ressemblent davantage à des poupons.

HISTOIRE – LE PALAIS PROVINCIAL ET SON ARCHITECTURE



< Médaillon d'Apollon

Situé au-dessus d'une porte, ce buste en ronde-bosse du dieu Apollon est entouré d'anges sonnant de la trompette. Il est surmonté d'une guirlande florale, faisant le tour de la pièce, ainsi que d'un buste féminin à la romaine entouré de deux amours joufflus.

Triomphe de l'Eucharistie >

C'est la fresque du plafond. L'Église tient une croix et un calice. Elle est entourée des trois vertus théologiques (qui permettent à l'Homme de vivre en relation avec Dieu) : la Foi, la Charité et l'Espérance.



< Vertu cardinale : La Justice (ou la Force)

Jeune femme casquée, revêtue d'une armure antique et aux membres musclés. Elle est assise sur une corne d'abondance d'où s'échappent des médailles. L'une d'elles porte la devise romaine « SPQR » (*Senatus Populusque Romanus* ou « Le Sénat et le peuple romain »). Cette Justice tient une lance, au pied de laquelle est gravée la signature du stucateur (« Moretti fecit, 1773 »). Un amour joufflu lui pose une couronne de laurier sur la tête. L'ensemble symbolise la lutte courageuse contre l'injustice.

Vertu cardinale : La Prudence (ou la Fidélité) >

Jeune femme avec une longue chevelure retenue élégamment par cinq nattes. Elle est assise sur des livres, dans un bocage, aux côtés d'un chien docile. Elle semble interpellé quelqu'un de la main droite pendant qu'un enfant ailé lui retient le bras.



< Vertu cardinale : La Force (ou la Générosité)

Jeune femme attirant tous les regards. Elle est appuyée sur un lion (symbole de grandeur) et porte une corne vide de la main gauche (la générosité désintéressée). Un monument romain de forme circulaire et à deux niveaux peut être aperçu en arrière-plan.

Vertu cardinale : La Tempérance >

Jeune femme assise au pied d'une tholos à coupole. Elle tient une pyramide entre ses deux mains et se laisse couronner de lauriers par un amour joufflu. C'est une reprise d'une médaille de l'empereur romain Adrien. La Tempérance, représentée ici, est une vertu propre à l'Église et aux prélats.



Caryatide et Atlante

Situés aux quatre angles du hall, ils soutiennent une seconde corniche sur laquelle s'appuient quatre vases débordant de fleurs.



Photos provenant de la base de données de l'Institut royal du Patrimoine artistique (IRPA) à Bruxelles.

Découvrez le reste de la pièce (les armoiries épiscopales, les trophées représentant les 4 saisons, ...) sur balat.kikirpa.be



Un costume officiel

Pendant plus de 135 ans, les gouverneurs ont porté un costume officiel dans l'exercice de leurs fonctions. Fixé par l'arrêté royal du 28 août 1832, ce costume était composé d'une grande tenue et d'une petite tenue, d'un chapeau français et d'une épée de nacre et d'or.

Après avoir subi des modifications au fil des ans, ce costume finit par tomber en désuétude au profit d'une écharpe tricolore aux couleurs nationales (même s'il peut, officiellement, toujours être réutilisé). Robert Gruslin (1945-1968) est le dernier gouverneur à l'avoir porté.

Le gouverneur Robert Gruslin
(©P. Dandoy, Archives de l'État à Namur, image inversée).

HISTOIRE – LES GRANDES FIGURES DU PALAIS PROVINCIAL

LES GOUVERNEURS DE LA PROVINCE DE NAMUR

De 1815 à nos jours

7 février 1831. Adoptée par le Congrès National, la Constitution divise la Belgique en neuf provinces. À la tête de ces territoires administratifs : un gouverneur, nommé à l'époque par le Roi. La fonction n'est cependant pas nouvelle et appartient même à une longue tradition remontant aux Pays-Bas bourguignons. Dès le 15^e siècle, le comté de Namur est en effet dirigé par un gouverneur. Ce dernier est remplacé par un commissaire du Directoire, puis un préfet lors de la période française (1795-1814). Il faudra attendre la création de la Province de Namur sous le régime hollandais (1815-1830) pour que le titre de gouverneur soit remis au goût du jour. Il sera conservé par les révolutionnaires belges. Depuis 1830, vingt gouverneurs se sont ainsi succédé à la tête de la Province de Namur. Des hommes aux personnalités et aux parcours différents. Certains se distinguant par la durée de leur gouvernorat, d'autres par leurs actions et d'autres encore, par leur fin tragique...

Sous le régime hollandais (1815-1830)

Jean-Baptiste D'OMALIUS D'HALLOY (1815-1830)

Depuis l'Indépendance belge (1830-...)

Baron Goswin DE STASSART (1830-1834)

Joseph LEBEAU (1834-1840)

Baron Édouard D'HUART (1840-1847)

Baron Adolphe DE VRIÈRE (1847-1848)

Victor PIRSON (1848-1851)

Comte Louis-Charles DE BAILLET (1853-1875)

Baron David DE MÉVIUS (1876-1877)

Comte Albert DE BEAUFFORT (1877-1881)

Louis PETY DE THOZÉE (1881-1882)

Auguste VERGOTE (1882-1884)

Baron Charles DE MONTPELLIER DE VEDRIN (1884-1914)

Baron Paul DE GAIFFIER D'HESTROY (1919-1937)

François BOVESSE (1937-1944)

Robert GRUSLIN (1945-1968)

René CLOSE (1968-1977)

Pierre FALIZE (1977-1980)

Émile LACROIX (1980-1987)

Émile WAUTHY (1987-1994)

Amand DALEM (1994-2007)



©A. Dubuisson

Le gouverneur actuel
Denis MATHEN (2007-)

Né à Namur en 1965, Denis Mathen y a effectué une grande partie de son cursus scolaire et de ses études universitaires en droit. Après plusieurs années à la Ville de Namur et à la Région wallonne, il devient le 20^e gouverneur de la Province de Namur, le 8 janvier 2007. Amoureux de sa région, il a visité l'ensemble des 38 communes namuroises. Il met un point d'honneur à mobiliser les forces vives de la Province, notamment via la dynamique *Axud*. Féru d'Histoire et de patrimoine, il fait vivre le Palais provincial via de nombreuses rencontres diplomatiques et protocolaires, et en restant attentif à la rénovation de ce joyau namurois.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Même s'il n'est plus utilisé, le costume porté par François Bovesse et Robert Gruslin est toujours conservé dans les appartements du gouverneur au Palais provincial. Restauré en 2012, il est exposé régulièrement à la vue du public lors des Journées du Patrimoine.

Aux côtés de ce costume, les visiteurs peuvent également admirer une Gaillarde d'Argent. Cette petite fleur champêtre, emblème des révolutionnaires de septembre 1830, est depuis 1928, une distinction suprême décernée par le Comité Central de Wallonie à ceux qui ont vanté les mérites de la Wallonie.



©D. Noé (P.N. - Pat. Cult.)



LES POUVOIRS DU GOUVERNEUR

Origine et évolutions

Gouverner une province : tel est *a priori* le rôle du gouverneur. Cependant, à l'image des institutions belges, ses pouvoirs et sa fonction ont considérablement évolué depuis 1831. Focus sur leur origine, sur leur évolution et sur la régionalisation de la fonction...

L'équilibre des pouvoirs

Jusqu'en 1887, très influent et homme de confiance du pouvoir central, le gouverneur était nommé et révoqué au gré des gouvernements. À Namur, 10 gouverneurs se succèdent ainsi sur 50 ans.

Durant cette période d'instabilité, la relation entre le gouverneur et le Conseil provincial (et sa Députation permanente) est souvent conflictuelle. Il n'est en effet pas rare que le premier appartienne à une famille politique différente de celle en place au niveau provincial.

Il faut attendre la deuxième révision de la loi provinciale en 1887 pour que l'entente entre le gouverneur et la Députation permanente devienne indispensable et que l'équilibre institutionnel soit restauré. La durée des mandats s'allonge alors. Cette nouvelle coopération entre les trois institutions permet aussi de doter la Province de Namur de nouveaux outils de développement économique, social, culturel et touristique.

Vue de l'entrée du bureau du gouverneur depuis l'escalier d'honneur du Palais provincial de Namur.
(©A. Dubuisson)

HISTOIRE – LES GRANDES FIGURES DU PALAIS PROVINCIAL



1831
Promulgation de la Constitution belge

Nommé et révoqué par le Roi, le gouverneur le représente dans sa province. Il est aussi agent de liaison entre le gouvernement central à Bruxelles et les pouvoirs locaux.



1836
Promulgation de la loi provinciale

Le gouverneur obtient des compétences précises. Il préside la Députation permanente (l'actuel Collège provincial) au sein de laquelle il a une voix délibérative ainsi qu'un pouvoir d'instruction et d'exécution des décisions. Il peut également assister aux délibérations du Conseil provincial et en modifier l'ordre du jour. Il a aussi la possibilité d'introduire un recours auprès du Roi pour toutes décisions prises par ces deux assemblées. En tant que chef de l'administration provinciale, il nomme et révoque les agents provinciaux. Chargé de l'exécution des lois et des arrêtés dans sa province, il est aussi compétent en matière de maintien de l'ordre et de sûreté des personnes et des biens.



1887
Révision de la loi provinciale

Les compétences du gouverneur évoluent une première fois. La Députation permanente peut désormais instruire elle-même des affaires d'intérêt provincial et exécuter les décisions qu'elle a prises. Elle obtient aussi le droit de participer, avec le gouverneur, à la nomination et au contrôle des agents provinciaux.



 **1970-1980**
Début de la fédéralisation de l'État

Le gouverneur devient commissaire des gouvernements régional et communautaire dans sa province. Il est désormais chargé de l'application des décrets et des règlements décidés par ces nouvelles entités fédérées.



1987
Deuxième révision de la loi provinciale

Le greffier provincial (l'actuel directeur général) récupère la direction de l'administration provinciale. La Députation permanente devient de plus en plus autonome.



1997
Troisième révision de la loi provinciale

Le gouverneur continue à présider la Députation permanente mais sans voix délibérative.



2004
Refonte du système provincial

La Députation permanente devient «Collège provincial». Le gouverneur ne la préside plus mais y assiste toujours dans un rôle de contrôle et de conseil.



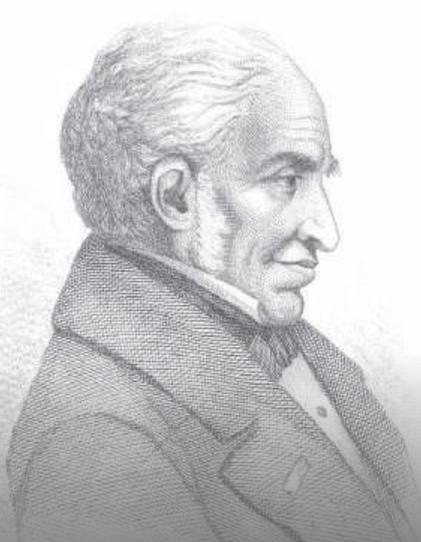
 **2001**
Régionalisation du pouvoir provincial

Le gouverneur est nommé par le gouvernement wallon, soumis à l'avis conforme du gouvernement fédéral. Il représente donc les trois niveaux de pouvoir (fédéral, régional et communautaire) et veille à l'application de leurs lois et de leurs décrets au niveau provincial. Il est aussi toujours chargé de l'accueil de la Famille Royale dans sa province.



Aujourd'hui

Découvrez les pouvoirs actuels du gouverneur dans la fiche institutionnelle «**L'organisation provinciale / Le gouverneur**».



JEAN-BAPTISTE D'OMALIUS D'HALLOY, LE GOUVERNEUR GÉOLOGUE

16 février 1783 - 15 janvier 1875

1815. Un vent de changement souffle. Alors que la France doit céder les territoires belges au Royaume-Uni des Pays-Bas, le Département de Sambre-et-Meuse est remplacé par la Province de Namur. Un gouverneur est alors appelé à sa tête : Jean-Baptiste d'Omalius d'Halloy. Connu pour être l'un des pères de la géologie belge, il laissera également son empreinte politique sur la province namuroise et restera en poste jusqu'en 1830. Date à laquelle il est renversé par la Révolution belge...

Fils d'une famille noble originaire de Hesbaye, Jean-Baptiste d'Omalius d'Halloy est né le 16 février 1783 à Liège. Grandissant entre la Cité ardente et le château familial namurois d'Halloy-Braibant, il reçoit une éducation soignée. Ses études terminées, ses parents décident de l'envoyer à Paris afin d'en faire un homme du monde. Un destin qui n'intéresse que très peu le jeune homme à la grande déception de ses parents ... Explorateur et avant-gardiste dans l'âme, d'Omalius d'Halloy est davantage attiré par l'histoire naturelle et la minéralogie qu'il apprend seul. En 1804, il se lance dans sa première expédition géologique en Ardennes et en Lorraine. C'est le premier d'une longue série de voyages qui l'amèneront à publier, en 1808, ses « *Essais sur la géologie du nord de la France* ». Un premier ouvrage qui « *jette les bases de la science géologique belge et consacre sa réputation* ».

Sa carrière lancée, Jean-Baptiste d'Omalius d'Halloy devient successivement maire de deux villages namurois à la demande de son père : Skeuvre en 1807 et Braibant en 1811. Il n'abandonne pas pour autant ses recherches. Afin d'échapper à la mobilisation décrétée par Napoléon, il accepte de dresser la carte minéralogique (puis géologique) de l'Empire français et peut reprendre ses expéditions.



©T. Cleerebaut (P.N. - Pat. Cult.)

À la chute de l'Empire en 1814, d'Omalius propose tout de même ses connaissances politiques et administratives au nouveau régime hollandais. Il devient alors secrétaire général à la surintendance de Dinant, puis surintendant et enfin, secrétaire général auprès du gouverneur de Liège après la défaite française à Waterloo. Il n'y reste cependant que trois mois. Le 2 octobre 1815, le roi Guillaume I^{er} le nomme gouverneur « malgré lui » de la Province de Namur. Homme de devoir, il s'acquitte de sa tâche avec compétence et sérieux. En 1827, il publie même le « *Code administratif de la Province de Namur* » qui deviendra un guide de référence pour les autres provinces. Libéré de la gouvernance par les révolutionnaires de 1830, d'Omalius retourne finalement à ses recherches et publie en 1831, son célèbre « *Traité de géologie* ».

Président de la Société belge de géologie, puis de celle de Paris, il est nommé quatre fois à l'Académie royale de Belgique et siège comme sénateur entre 1851 et 1870. Il devient ensuite président du congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques avant de s'éteindre le 15 janvier 1875, suite à une maladie contractée lors d'une expédition. Pour lui rendre hommage, le conseil communal de Namur décide alors de lui élever une statue. Cette dernière se dresse depuis 1881 au square Omalius, en face du parc Louise-Marie.

Auteur inconnu, ca. 1850 (image inversée).

LE SAVIEZ-VOUS ?

En 1826, Pierre Berthier découvre et décrit l'halloysite. Une argile de la famille des kaolins recherchée pour sa blancheur qu'il nomme en hommage à d'Omalius d'Halloy, père fondateur de la géologie belge et française.



Biographie express

16 février 1783 : Naissance

1804 : Première expédition géologique

1808 : Publie « *Essais sur la géologie du nord de la France* »

1807-1814 : Maire de Skeuvre, puis de Braibant (près de Ciney)

1815-1830 : Gouverneur de la Province de Namur

1827 : Publie le « *Code administratif de la Province de Namur* »

1831 : Publie son célèbre « *Traité de géologie* »

1851-1870 : Sénateur

1872-1875 : Président du congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques

15 janvier 1875 : Emporté par la maladie suite à une expédition sur les rives de la Senne

©Académie Royale de Belgique (image inversée)



BARON GOSWIN DE STASSART, LE PREMIER GOUVERNEUR BELGE

2 septembre 1780 – 10 octobre 1854

1830. Un petit pays, désormais indépendant grâce à ses révolutionnaires, émerge du royaume des Pays-Bas. La Belgique est née. À Namur, le gouverneur d'Omalius d'Halloy est chassé du Palais provincial. Son remplaçant ? Le baron Goswin de Stassart. Un Homme d'État et écrivain qui, de Napoléon au roi Léopold I^{er}, a occupé bien des postes au gré des régimes. Mais, toujours avec une constante : un amour et un intérêt pour la politique et l'administration...

Né à Malines le 2 septembre 1780 dans une famille de nobles de robe, Goswin de Stassart expérimente la vie namuroise dès 1787. L'année où son père, fidèle partisan de l'empereur Joseph II, est nommé président du Conseil. Les affinités joséphistes de ses parents obligent toutefois le jeune Goswin à quitter Namur à deux reprises : lors de la Révolution Brabançonne (1787-1790) et de la deuxième occupation française (1794). De retour en 1795, Goswin finit ses études au collège thérésien de Namur et développe un goût prononcé pour les Lettres. Il suit ensuite les cours de Jurisprudence à Paris où il s'illustre par son éloquence et son talent pour la plaidoirie.

Au service de Napoléon I^{er}...

En 1804, ayant attiré l'attention du gouvernement par ses brillants résultats, Goswin obtient la place d'auditeur au Conseil d'État napoléonien. C'est le début d'une longue carrière politique. Quelques mois plus tard, il est nommé intendant du Tyrol et quitte Paris. Au printemps 1805, une mission d'inspection lui donne ensuite l'occasion de se confronter à tous les domaines de l'administration. Sa tournée l'emmène en Rhénanie mais aussi dans le département de Sambre-et-Meuse, y compris à ... Namur où il est accueilli avec chaleur par la population.

En 1807, Goswin reçoit la Croix de la Légion d'Honneur des mains de Napoléon après avoir été nommé successivement intendant de Prusse occidentale et de Prusse orientale. Il n'y reste cependant que très peu de temps. Ses qualités d'administrateur reconnues, il obtient en effet le poste de sous-préfet (et ensuite, de préfet) du Vaucluse en 1808 et est chargé de faire taire l'opposition au régime français à la Haye dès 1810. Et ce, jusqu'à la chute de l'Empire français en 1814 où il décide de retourner en province namuroise.

... et de la Belgique

Une nouvelle vie s'ouvre alors à lui. En 1821, il est élu à la Seconde Chambre des États-Généraux des Pays-Bas où il n'aura de cesse de combattre les Orangistes. Il participe également à la résistance de Namur contre les Hollandais lors de la Révolution belge. Ses actes lui valent alors le poste de gouverneur de la Province (le premier sous régime belge !). Durant ses années de gouvernance (1830-1834), il lutte contre le chômage en favorisant le domaine de la construction et contribue à l'amélioration de l'agriculture et des voies de communication. Premier président du Sénat belge dès 1831, il continue sur sa lancée et devient gouverneur de la très convoitée Province du Brabant en 1834. Un poste qu'il doit cependant quitter en 1839 en raison de ses liens avec le Grand Orient de Belgique, une obédience franc-maçonne qu'il dirige dès 1835.

Amoureux des Lettres et écrivain, Goswin de Stassart est aussi reconnu pour ses recueils de fables. Il léguera également son immense bibliothèque à l'Académie royale de Belgique qu'il préside d'ailleurs dans ses dernières années. Il se consacrera finalement à la littérature avant de s'éteindre le 10 octobre 1854.



F.-J. Navez, 1856 (@Stedelijke Musea Mechelen).

Biographie express

2 septembre 1780 : Naissance

1804 : Auditeur au Conseil d'État du Premier Empire

1804-1805 : Intendant du Tyrol

1805-1807 : Chargé d'une mission d'inspection administrative en Belgique et en Rhénanie

1807 : Intendant de Prusse occidentale, puis orientale

1808-1810 : Sous-préfet, puis préfet du Vaucluse

1810-1814 : Intendant à La Haye

1821-1830 : Membre de la Seconde Chambre des États-Généraux des Pays-Bas

1830-1834 : Gouverneur de la Province de Namur

1831-1838 : Président du Sénat

1834-1839 : Gouverneur de la Province du Brabant

1835-1841 : Grand-Maitre du Grand Orient de Belgique

10 octobre 1854 : Décès

F.-J. Navez, 1836 (@Société des Amis Philanthropes).

HISTOIRE – LES GRANDES FIGURES DU PALAIS PROVINCIAL



Biographie express

3 janvier 1794 : Naissance

1819 : Docteur en droit

1824 : Devient journaliste

1830-1832 : Avocat général à la cour d'appel de Liège

1830 : Prend part à la rédaction de la Constitution belge

1831 : Ministre des Affaires Étrangères (et Chef du cabinet)

1831-1863 : Député à la Chambre des Représentants pour Huy (1831-1833, 1848-1863) et Bruxelles (1833-1848)

1832-1834 : Ministre de la Justice

1834-1840 : Gouverneur de la Province de Namur

1840-1841 : Chef du cabinet

1857 : Nommé ministre d'État

19 mars 1865 : Décès

Ch. Baugniet, 1841 (©KIK-IRPA, Bruxelles).

HISTOIRE – LES GRANDES FIGURES DU PALAIS PROVINCIAL

JOSEPH LEBEAU, LE GOUVERNEUR SAUVEUR DE LA BELGIQUE

3 janvier 1794 – 19 mars 1865

1834. Après quatre ans de bons et loyaux services, Goswin de Stassart quitte la gouvernance de la Province de Namur pour celle du Brabant. Il faut un nouveau gouverneur mais qui ? Le gouvernement a choisi. Il s'agira de Joseph Lebeau, un nom bien connu des Belges. Acteur de l'indépendance belge, l'avocat et journaliste est aussi député, ancien ministre et ancien chef du gouvernement. Cette nomination, Lebeau l'apprend par hasard en lisant le *Moniteur*. Surpris, il décide tout de même de l'accepter...

Joseph Lebeau voit le jour le 3 janvier 1794, dans une petite boutique de Huy. Personne n'imagine alors que ce nouveau venu embrassera une carrière politique. Son père, un petit orfèvre sans fortune, le destine d'ailleurs au métier de prêtre. Joseph est ainsi envoyé chez son oncle, un curé de Hannut. Mais, n'ayant aucune attirance pour ce destin religieux, le jeune homme revient à Huy au bout de quelques années et s'arrange pour s'inscrire à la faculté de droit de l'Université de Liège. Diplômé en 1819, Joseph Lebeau est désormais avocat mais... n'est toujours pas heureux de son sort. Davantage intéressé par les questions politiques, il décide alors de se lancer dans une carrière de journaliste en 1824. La même année, il crée le journal libéral *Mathieu Laensberg* (devenu *Le Politique* en 1828). Un journal dans lequel Lebeau jette les bases de la célèbre *Union* (entre libéraux et catholiques) de 1828 qui aboutira à la chute du régime hollandais et à l'indépendance belge.

Le destin de Joseph Lebeau prend alors un tout autre tournant. De retour aux affaires juridiques, il devient avocat général à la cour d'appel de Liège et représentant de Huy à la Chambre en 1830. Quelques semaines plus tard, le gouvernement provisoire le désigne pour faire partie du comité chargé de la rédaction d'une Constitution belge. Sa carrière politique prend son envol. En 1831, Lebeau se voit confier le ministère des Affaires Étrangères et la gestion du nouveau gouvernement. Conscient de l'importance de doter la Belgique d'un roi, il propose alors la nomination du prince Léopold de Saxe-Cobourg Gotha au trône. L'opposition au Congrès est violente. Pire, elle dégénère en désordres aux quatre coins du pays et met en péril l'existence même de celui-ci. Le 5 juillet 1831, Lebeau prend le problème à bras-le-corps et prononce un discours de plus de deux heures, vantant l'Union, devant le Congrès. À la fin, il est ovationné. La Belgique est sauvée.

Fort de la confiance du roi Léopold I^{er} et de son nouveau statut, Lebeau devient ministre de la Justice en 1832 et est élu représentant de Bruxelles à la Chambre, l'année suivante. Vient alors sa nomination au poste de gouverneur de la Province de Namur en 1834. Bien qu'il n'ait jamais cherché de telles fonctions, il ne ménage pas ses efforts pour les Namurois. Il travaille ainsi à l'achèvement de routes provinciales (Falmignoul-Beauraing, Andenne-Ciney et Bouillon-Fraire) et favorise la création de la première école normale de Belgique à Namur en 1837. Il restera gouverneur jusqu'en 1840, date à laquelle le Roi lui demande de former un nouveau gouvernement. Désormais Chef du cabinet (l'équivalent du Premier ministre actuel), il sera toutefois poussé à la démission par l'opposition en 1841. Sa carrière sera récompensée par le roi Léopold I^{er} qui le nomme ministre d'État, un titre hautement honorifique, en 1857.

Désormais âgé et malade, Lebeau choisit de finir ses jours à Huy dont il est redevenu représentant à la Chambre en 1848. Il s'éteint finalement, le 19 mars 1865, à l'âge de 71 ans.



LE SAVIEZ-VOUS ?

C'est le 7 octobre 1836, sous la présidence de Lebeau, que le Conseil provincial de Namur s'est réuni pour la première fois.

« Tous les pouvoirs émanent de la Nation. Le temps n'est plus où les hommes, investis du gouvernement, pouvaient craindre le contrôle des mandataires du peuple ; ce contrôle, ils le désirent, ils en ont besoin. À un système compliqué d'élection, à travers lequel l'opinion provinciale avait tant de peine à se faire jour, a succédé l'élection directe. Le huis-clos des séances a fait place à la publicité. »

Discours d'ouverture de Joseph Lebeau, 7 octobre 1836.

Timbre belge émis en 1965 à l'occasion du centenaire de la mort de Joseph Lebeau.

BARON CHARLES DE MONTPELLIER, GOUVERNEUR PENDANT 30 ANS

29 août 1830 – 4 novembre 1914

Août 1914. Un nuage noir s'abat sur nos régions. L'armée allemande, bien décidée à rejoindre la France, envahit la Belgique et ouvre le front de l'Ouest. Namur tombe à la fin du mois. Une décision ministérielle oblige alors le baron Charles de Montpellier de Vedrin à renoncer à ses fonctions de gouverneur. L'ancien commissaire d'arrondissement et député de Namur était en poste depuis 1884. Avec ses 30 ans de gouvernance, il détient à ce jour le record du plus long gouvernorat ...

Né le 29 août 1830 à Vedrin, Charles de Montpellier est issu d'une illustre famille bourgeoise. Son oncle, Constant de Montpellier, est connu pour avoir mené les Vedrinois sur Namur lors de la Révolution belge. Son père, Alexis, est quant à lui un industriel et un fervent défenseur de la classe ouvrière. Durant son enfance, Charles reçoit une bonne éducation. Formé par les Jésuites du collège Notre-Dame de la Paix de Namur, il termine ensuite ses études au collège de Stonyhurst en Angleterre.

À son retour en 1859, de Montpellier se lance dans la course électorale. Il est alors élu député catholique de Namur pour la Chambre des Représentants. Cette première expérience durera jusqu'à la dissolution de la Chambre en 1864. Membre de la chambre de commerce de Namur dès 1866, il est ensuite nommé commissaire d'arrondissement de Soignies. Nous sommes alors en 1871. Un an plus tard, il prête serment pour le même poste mais à Namur cette fois-ci. Il y restera jusqu'à sa révocation en 1879. C'est là, durant ces sept années, qu'il obtient la confiance des Namurois et l'estime des hauts fonctionnaires du pays. Deux atouts qui lui permettent d'être réélu député de Namur à la Chambre des Représentants en 1880 et en ... 1884.

30 ans au service de la Province

Malgré ce renouvellement, de Montpellier ne redeviendra pas député. Le 9 juin 1884, il est en effet appelé à remplacer le libéral Auguste Vergote au poste de gouverneur de la Province de Namur. Une nouvelle vie commence alors pour lui.

À la tête de la province, Charles de Montpellier s'attaque d'abord à deux projets : le développement des oeuvres de prévoyance et la lutte contre le chômage. En 1897, il met ainsi en place un Office du travail au gouvernement provincial. Ce nouveau bureau est chargé de l'application des lois sociales, de la promotion des oeuvres de mutualités de secours et de retraite et de la construction de logements pour les ouvriers.

Sa gouvernance sera également marquée par la mise en circulation de la première ligne vicinale (reliant Eghezée à Andenne) en 1886 et par le développement du tourisme. Un Musée de la forêt est par exemple créé à la Citadelle de Namur en 1901 – et restera ouvert jusqu'en 2001. Obtenant la reconnaissance de la population pour son travail, Charles de Montpellier sera également honoré par Léopold II qui lui concède le titre de baron en 1896.

Son aventure au poste de gouverneur durera trente ans. Elle aurait pu continuer. Mais, le 29 août 1914, l'invasion allemande et une décision ministérielle poussent de Montpellier à renoncer au Palais provincial. Un palais qui sera occupé par le lieutenant-général allemand Von Hirsberg jusqu'en 1918. Anéanti à l'idée du triste destin qui attend la Belgique, Charles de Montpellier s'éteint peu de temps après, le 4 novembre 1914.

Biographie express

29 août 1830 : Naissance

1859-1864 : Député de Namur à la Chambre des Représentants

1866-1871 : Membre de la chambre de commerce de Namur

1871-1872 : Commissaire d'arrondissement de Soignies

1872-1879 : Commissaire d'arrondissement de Namur

1880-1884 : Député de Namur à la Chambre des Représentants

1884-1914 : Gouverneur de la Province de Namur

1896 : Titré baron par le roi Léopold II

4 novembre 1914 : Décès



©Coll. Palais provincial de Namur



Biographie express

10 juin 1890 : Naissance

1910 : Service militaire au 14^e Régiment de ligne

1912 : Fondateur du journal Sambre et Meuse

1914 : Appelé sous les drapeaux

1919 : Substitut de l'Auditeur militaire provincial de Namur

1921-1937 : Conseiller, puis échevin communal à Namur

1921-1925 : Député de Namur à la Chambre (et de 1929 à 1937)

1922 : Décoré de la Légion d'Honneur

1923 : Créateur du Comité de Wallonie

1931-1937 : Ministre des PTT (1931-32), de la Justice (1934-35 et 1936-37) et de l'Instruction Publique, des Lettres et des Arts (1935-36)

1937-1944 : Gouverneur de la Province de Namur

1940 : Haut-commissaire du Gouvernement belge en France

1^{er} février 1944 : Assassiné à son domicile par des rexistes

©Coll. Jean Bovesse, 1935

FRANÇOIS BOVESSE, LE GOUVERNEUR ASSASSINÉ

10 juin 1890 – 1^{er} février 1944

1^{er} février 1944. Quatre hommes frappent à la porte d'un logement de l'avenue Cardinal Mercier. Une dispute éclate et des coups de feu retentissent. Une voiture démarre en trombe. C'est la fin. François Bovesse vient d'être assassiné à son domicile par des rexistes. Il n'a fallu que quelques minutes pour que la Province de Namur devienne orpheline. Orpheline de ce gouverneur qu'elle appréciait tant. Un écrivain, un Homme d'État plusieurs fois ministre et député, un résistant et le père des Fêtes de Wallonie ...

François Bovesse voit le jour, le 10 juin 1890, à la rue du Président dans le vieux Namur. Un point commun qu'il partage d'ailleurs avec Félicien Rops. Si son père est fonctionnaire à l'administration des Finances, le jeune François grandira loin de la bourgeoisie. Marqué par le quartier populaire de son enfance et par ses habitants, il étudie successivement sur les bancs de l'Institut Sainte-Marie, du Collège des Jésuites et de l'Athénée Royal de Namur. Il y développe son goût pour la littérature et écrit ses premiers poèmes en 1907.

Sensible à la cause wallonne et inspiré par Jules Destrée, François Bovesse s'implique ensuite très vite dans les milieux littéraires et artistiques. Il crée des revues au Théâtre de Namur dès 1910 et fonde le journal culturel *Sambre et Meuse* en 1912. Il ne néglige pas pour autant ses études universitaires. Inscrit à l'Université de Liège, il est proclamé docteur en droit en juillet 1914. Il a alors 24 ans.

De la Grande Guerre aux Fêtes de Wallonie

Le cours de l'Histoire est cependant inéluctable. Quelques jours après la fin de ses études, la Première Guerre mondiale éclate en Belgique. Ayant réalisé son service militaire en 1910, François Bovesse est alors appelé à rejoindre son régiment. Il est d'abord affecté à la défense du fort d'Évegnée à Liège, puis participe à la retraite sur Anvers. Blessé par un obus lors d'une mission de reconnaissance, Bovesse continue à se battre pendant plusieurs semaines et ce, malgré la douleur. Il finit par être réformé en novembre 1914. Mais, pas question pour lui d'abandonner l'uniforme militaire. Grâce à ses études de droit, il rejoint l'Auditorat militaire de Calais et y reste jusqu'à la fin de la guerre.

En janvier 1919, François Bovesse revient en Belgique avec le sentiment du devoir accompli et de nombreuses décorations pour ses faits d'armes. Parmi celles-ci : la médaille de la Victoire, la Croix de Guerre, la médaille de l'Yser et la décoration de Chevalier de l'Ordre de Léopold. Ce nouveau prestige lui permet alors d'être nommé substitut de l'Auditeur militaire provincial de Namur. Il en profite aussi pour s'inscrire au barreau de Namur.

Bovesse a l'étoffe d'un grand avocat. Plaidant en accord avec sa conscience, sa réussite professionnelle est rapide. Devenu au fil des mois la figure marquante du parti libéral à Namur, il obtient même la reconnaissance et la confiance de la population. En 1921, il est ainsi élu à la fois conseiller communal et député de Namur à la Chambre des Représentants. Fort de ces nouvelles opportunités, Bovesse peut dès lors militer pour deux projets qui lui sont chers : la redynamisation du mouvement wallon et le développement culturel de Namur, tous les deux enrayés par les ravages de la Grande Guerre.



©Coll. Palais provincial de Namur



Le nouvel élu ne ménage pas ses efforts et s'associe au renouveau artistique et littéraire namurois. Il sera également l'instigateur de l'une des plus célèbres traditions wallonnes : les Fêtes de Wallonie. En 1923, il crée en effet le comité de Wallonie avec Léon Évrard. Ce comité est chargé d'organiser une fête en souvenirs des journées révolutionnaires de 1830, le troisième week-end de septembre. Le succès politique et populaire de ces nouvelles festivités ne cessera de grandir avec les années, pour atteindre la renommée qu'on leur connaît actuellement. Quant à François Bovesse, propulsé au rang de chef de file du mouvement wallon de Namur, il y prendra la parole pratiquement chaque année. Tout en ne manquant pas de chanter et de trinquer avec les Namurois, bien sûr !

Homme d'État et gouverneur

À la fin des années 1920, la carrière de Bovesse prend un nouveau tournant. Échevin de l'État Civil et des Beaux-Arts à Namur dès 1927, il est réélu député à la Chambre en 1929 et ... entre au gouvernement, deux ans plus tard. Désormais Homme d'État, il enchaîne plusieurs portefeuilles ministériels jusqu'en 1937 : les PTT, la Justice ainsi que celui de l'Instruction publique, des Lettres et des Beaux-Arts.

Bovesse quitte le gouvernement en avril 1937. Une nouvelle aventure l'attend sur ses terres natales. Nommé gouverneur de la Province de Namur, il fait alors du tourisme et de la santé publique ses deux chevaux de bataille. Parmi ses décisions, on peut trouver la restauration du Palais provincial, l'instauration d'un service provincial d'hygiène ou bien la création de cours normaux d'éducation physique. Il s'attaque également au problème de distribution d'eau potable dans la province et demande des subsides au Conseil provincial et à l'État. Et ce n'est pas tout : il instaure les mercredis littéraires au Palais provincial et travaille entre autres à un inventaire des trésors naturels et artistiques namurois avec les bourgmestres de la province. Loin d'être un figurant, Bovesse se révèle être un vrai acteur de la vie provinciale. Malgré son emploi du temps chargé, il n'abandonne pas pour autant son amour pour les Lettres et l'écriture. De nombreux discours, poèmes, pièces de théâtre, articles et chroniques rythmeront ainsi son parcours de 1918 à 1940.

Le Soir, 1^{er} février 1944.

Une fin tragique

Son élan sera toutefois coupé par la Seconde Guerre mondiale, dès sa déclaration le 10 mai 1940. Bovesse se charge d'abord de ravitailler les premiers réfugiés de Namur. Mais, face à l'inexorable avancée des Allemands, il est obligé de rejoindre la France avec une partie de son personnel. Réfugié dans l'Hérault, il crée alors un service d'aide aux réfugiés avec l'accord du gouvernement belge. À son retour en Belgique quelques mois plus tard, Bovesse est interdit de toute activité publique par les Allemands. Pire, en 1942, après avoir été dénoncé, il est arrêté et incarcéré à la prison de St-Gilles pendant six mois pour outrage à l'armée allemande.

Par la suite, les Nazis l'utilisent comme otage sur les trains militaires afin de dissuader les résistants. Malgré le danger, Bovesse refuse de quitter Namur. Cette décision finit par lui coûter la vie.

Le 1^{er} février 1944, quatre résistes l'assassinent à son domicile. Bravant l'interdiction et les menaces de l'occupant, près de 10.000 Namurois sortiront dans les rues pour rendre un ultime hommage à leur gouverneur, mort d'une fin tragique ...

Funérailles de F. Bovesse, février 1944 (Archives de l'État à Namur).

IDENTITE DU TITULAIRE.

1. Nom *Bovesse*
 2. Prénoms *François, L.-Ch. M.*
 3. Né à *Namur*
 4. Province *Namur*
 5. Le *10 Juin 1890*
 6. Domicile du titulaire *Namur, Avenue Cardinal Mercier*
 (Commune, rue et numéro.)
 7. Etat civil (1) *Célibataire*
 Marié le *14 septembre 1918*
 Veuf *non divorcé*
 8. Nombre d'enfants à charge du titulaire *deux*
 9. Nom et adresse de la personne à prévenir en cas d'accident ou de décès. Éventuellement le degré de parenté : *Jean Bovesse (fils)*
 10. Signatures de titulaires.
François Bovesse

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS.

12. Service auquel appartient le titulaire *Bureau des Lettres*
 13. Date d'entrée en service *de Namur*
 (Valable pour le calcul de la pension.)
 14. Grade *Gouverneur de la Province*
 15. Fonctions
 16. Distinctions honorifiques nationales *Croix de Fer, Croix de Guerre, Croix de Feu, Croix de l'Étoile, Médaille Commemorative, Médaille de la Patrie*
 17. Langues que le titulaire : parle *Français*
 Écrit *Français*
 18. Aptitudes spéciales
 19. Examens subis et diplômes *Docteur en Droit*

M. François Bovesse assassiné

M. François Bovesse a été abattu mardi matin, vers 7 heures, à Namur, par quatre inconnus.

M. François Bovesse naquit en 1890. Avocat, il se lança dans la politique au lendemain de l'autre guerre et fut élu député libéral de Namur. Il fut successivement ministre des P. T. T., de la Justice et de l'Instruction publique, puis gouverneur de la province de Namur.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Près de quinze ans avant son assassinat, François Bovesse pressentait déjà sa fin tragique. En janvier 1930, dans le journal *La Province de Namur*, il réagissait alors à une lettre anonyme le menaçant de mort par ces quelques mots.

« Je me suis vu victime d'un attentat politique tombant sous la balle des assassins, mourant pour la Wallonie... Je faisais en passant de vie à trépas, un mot historique, ou bien on en faisait un pour moi. Il y avait beaucoup de monde à mon enterrement, de la musique évidemment. On prononçait des discours. Immédiatement une souscription publique s'ouvrait. On décidait de m'élever une statue. À ses pieds, chaque année, lors des fêtes de septembre, le Comité de Wallonie venait déposer des fleurs ; je les aime beaucoup. »

Extrait du livret de mobilisation civile de F. Bovesse, 1937 (Archives de l'État à Namur).

HISTOIRE – LES GRANDES FIGURES DU PALAIS PROVINCIAL





Culture Un Delta tout neuf

En septembre 2019, la Province de Namur inaugurait le Delta, l'ancienne maison de la culture des années '60, reliftée, agrandie, faisant appel à des technologies de pointe pour le plus grand rayonnement de la culture locale, provinciale, francophone, internationale sur l'ensemble du territoire. Elle a le privilège de pouvoir compter sur 20 centres culturels décentralisés, 17 centres culturels locaux et 3 centres à action culturelle intensifiée (Namur, Dinant, Viroinval). La culture à la portée de tous !

INSTITUTION - LA PROVINCE DE NAMUR

UNE INSTITUTION

Depuis la création de la Belgique, l'institution provinciale est un chaînon indispensable, entre les communes d'un côté, la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'État fédéral de l'autre. Découvreuse de besoins, elle est à l'origine de multiples initiatives au service du citoyen et des pouvoirs locaux. Ce n'est pas pour rien que la supracommunalité est au cœur de ses préoccupations.

Les provinces, bien avant les fusions des communes et les réformes institutionnelles, sont toujours allées à la rencontre des besoins de la population. Notamment parce que les communes, en raison de leur plus petite taille et donc de leurs moyens plus limités, ne pouvaient pas y répondre seules. Les provinces, dès lors, permettaient de fédérer, faciliter les initiatives. Ainsi, ce sont elles qui, par exemple, ont eu le souci de développer les voies de communication ou les réseaux de distribution d'eau et d'électricité.

La Province de Namur a, quant à elle, mis en place des intercommunales pour stimuler le développement économique. Elle a créé des centres de prévention, de dépistage, de vaccination et des structures en vue d'encadrer la jeunesse dans ses loisirs. Elle a favorisé le développement du tourisme, de logements accessibles à tous. Découvreuse de besoins, elle a initié « Écoute enfants » dans les années '80, un service de télévigilance pour les personnes âgées et/ou dépendantes, une structure d'encadrement des accueillantes d'enfants, des clubs thérapeutiques en décentralisation...

Chaque Province a ses spécificités, en fonction de son territoire, de ses activités économiques, de ses ressources naturelles, de ses industries, de sa population et de ses besoins. Dans le domaine de l'enseignement, la Province de Namur est le pouvoir organisateur de nombreuses écoles secondaires techniques et professionnelles dans les secteurs de l'art, de l'agriculture, de l'élevage, de la restauration, des soins aux personnes... Elle gère des écoles de sécurité et, au niveau supérieur, elle propose divers bacheliers, en adéquation avec les demandes du terrain (psychomotricité, développement durable, gestion hôtelière, agronomie, secrétariat, soins infirmiers).

Elle se veut aussi un modèle en matière d'environnement (gestion des cours d'eau...) et de développement durable, lançant des appels à projets, soutenant des initiatives, restaurant son patrimoine selon des normes strictes (le Delta) ou construisant de nouvelles infrastructures passives (la maison administrative provinciale). Elle sensibilise son personnel et ses élèves à une alimentation saine et durable, à des déplacements ayant moins d'impact sur le plan environnemental (covoiturage, transports en commun, vélos...) ou en promotionnant le télétravail au sein de ses services. Ses partenariats avec les 38 communes qui la composent ont permis de nombreuses réalisations (aide au développement des bibliothèques publiques, restauration et mise en valeur du patrimoine, gestion informatisée des cimetières, mobilité douce...).





UN TERRITOIRE

Superficie du territoire

3 675 km² de surface dont plus de 90% de surfaces non bâties

- Arrondissement de Dinant : 1 590 km²
- Arrondissement de Namur : 1 165 km²
- Arrondissement de Philippeville : 909 km²

Population

(au 1^{er} janvier 2018)

493 073 habitants, ce qui représente 4,3 % de la population belge, 13,6 % des habitants de Wallonie. Quelque 22,5% d'entre eux habitent l'entité de Namur.

- Arrondissement de Dinant : 110 610 habitants
- Arrondissement de Namur : 316 058 habitants
- Arrondissement de Philippeville : 66 405 habitants

Densité de population

(au 1^{er} janvier 2018)

134 habitants/km², une des provinces les moins densément peuplées de Wallonie

- Arrondissement de Dinant : 70 habitants/ km²
- Arrondissement de Namur : 271 habitants/km²
- Arrondissement de Philippeville : 73 habitants/km²

Les communes les plus densément peuplées : Sambreville, Namur, Andenne, Gembloux

INSTITUTION - LA PROVINCE DE NAMUR

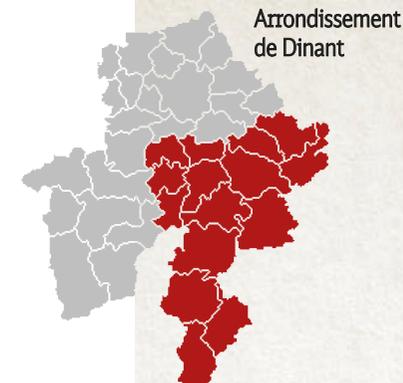
La province de Namur débord d'atouts. Elle est desservie de manière optimale par un réseau de voies ferrées et navigables et un maillage autoroutier qui la placent à deux pas de la France, de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Grand-Duché de Luxembourg. Voire au-delà, si l'on prend en compte la proximité des aéroports de Bruxelles, Charleroi et Liège et les possibilités qu'ils ouvrent. De réels avantages pour les entreprises et pour les citoyens. De multiples portes d'entrée pour les touristes, d'un jour ou plus, de passage dans le « Pays des Vallées », l'autre nom qui lui est donné. Car ce territoire, constitué à quelque 90% de forêts, de champs et de verdure qui en font un bel écrin de nature, est aussi un pays d'eau, loti entre la Meuse et la Sambre... Au gré des haltes et de regards, il laisse découvrir toute sa richesse et sa diversité : des paysages pittoresques, des villages typiques, un patrimoine – qu'il soit culturel ou architectural – exceptionnel... Des endroits où il fait bon vivre et où l'on aime rire, boire et manger. Produits de la terre et de l'élevage sont ici ancrés dans les gènes.

Au quotidien, la province de Namur, c'est un cadre de vie agréable : un niveau de services élevé, une offre significative en matière d'enseignement, de santé, de transports et d'équipements, ainsi qu'un équilibre entre les centres urbains à dimension humaine et la ruralité. On retiendra encore qu'elle abrite un haut lieu décisionnel – Namur, capitale de la Wallonie est le siège des parlement et du gouvernement wallons, deux institutions universitaires – l'Université de Namur et Gembloux Agro-Bio Tech (Université de Liège), ainsi qu'un *hub* créatif, le Trakk, un espace dédié à la créativité et à l'émergence de nouveaux produits et services.

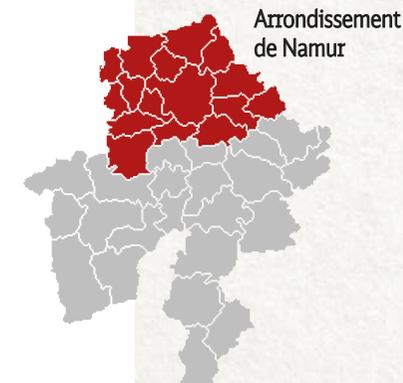
Le tissu économique de la province est essentiellement composé de PME et de très petites entreprises (TPE) dont le nombre ne fait que croître d'année en année. Selon le site de statistiques *Steunpunt*, en 2016, le taux de chômage y était inférieur à la moyenne wallonne.

À la date du 26 juin 2019, la province de Namur comptait 35 parcs d'activité économique abritant pas moins de 1 400 entreprises et plus de 17 000 travailleurs. Cinq filières y sont particulièrement représentées : l'économie créative et numérique (Océ, Dogstudio...), l'agroalimentaire (Materne-Confilux, Mondelez International...), la santé (GSK, Coris BioConcept...), la construction durable (Nonet – grand prix des Alfiers de la Province de Namur en 2019, Stabilame, Carlier Bois...) et le *process* industriel (Glutton, Stûv...).

Le territoire provincial a par ailleurs vu émerger un tas de pépites dans les biotechnologies, les produits de bouche (vignobles, café, chocolat...), l'environnement... et ce n'est pas fini !



Arrondissement de Dinant



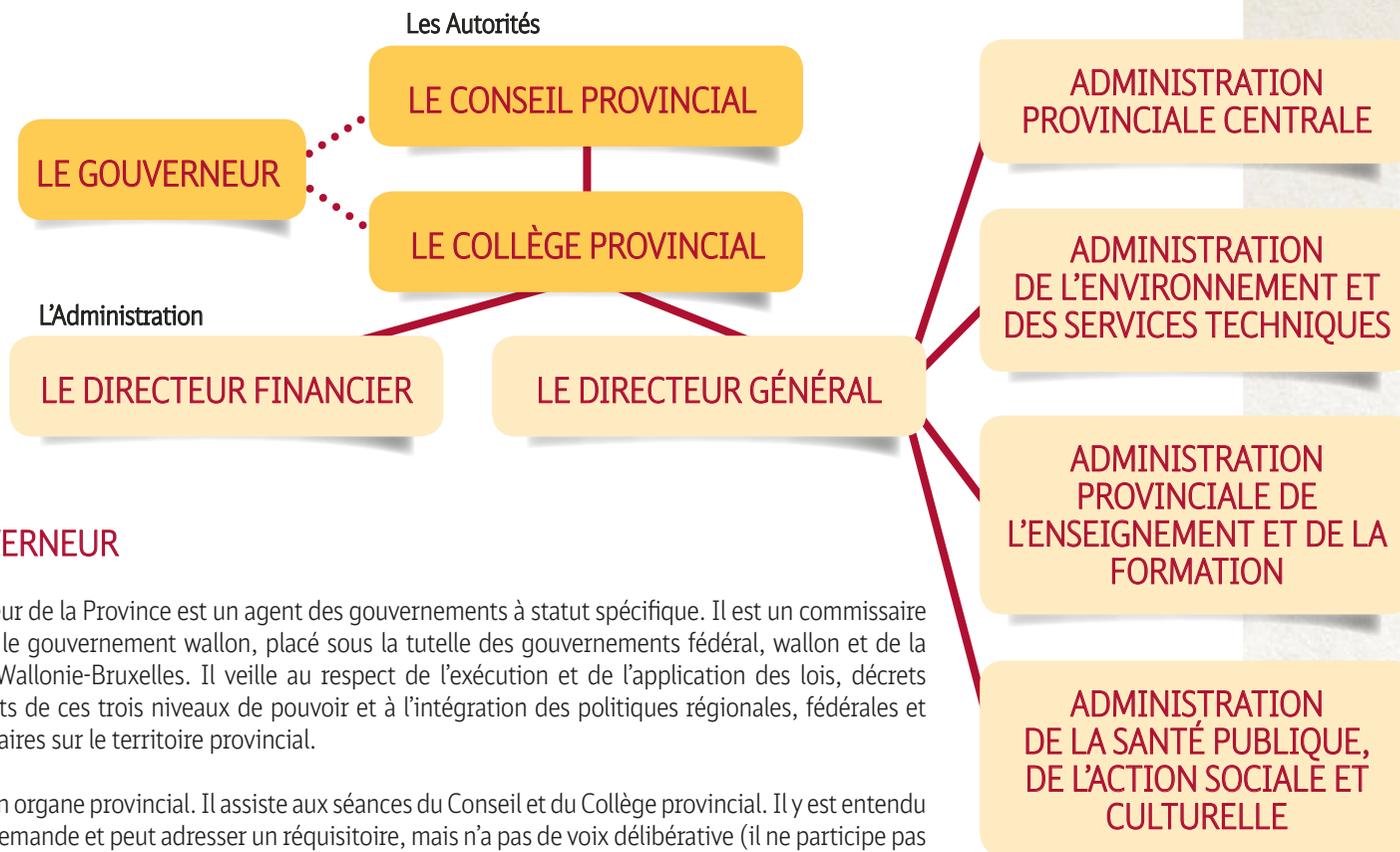
Arrondissement de Namur



Arrondissement de Philippeville



L'ORGANISATION PROVINCIALE



LE GOUVERNEUR

Le gouverneur de la Province est un agent des gouvernements à statut spécifique. Il est un commissaire nommé par le gouvernement wallon, placé sous la tutelle des gouvernements fédéral, wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il veille au respect de l'exécution et de l'application des lois, décrets et règlements de ces trois niveaux de pouvoir et à l'intégration des politiques régionales, fédérales et communautaires sur le territoire provincial.

Il est aussi un organe provincial. Il assiste aux séances du Conseil et du Collège provincial. Il y est entendu quand il le demande et peut adresser un réquisitoire, mais n'a pas de voix délibérative (il ne participe pas aux votes). Il y exerce néanmoins une mission de contrôle (de la légalité), de conseil et d'information. Au titre d'autorité provinciale, il s'investit aussi dans des dynamiques économiques, culturelles et sociales.

En tant que représentant de l'État fédéral, il joue un rôle en matière d'ordre public, de planification d'urgence et de gestion de crise, assure une tutelle administrative sur les services d'incendie, les zones de police. Il assure également une coordination des services de police (fédérale et locale) et des zones de secours. En qualité de commissaire du gouvernement wallon et gardien de la légalité, il exerce une tutelle sur les CPAS et les fabriques d'église. Il exerce également le rôle de juridiction administrative en matière électorale. C'est ainsi lui qui valide les élections communales et qui, par conséquent, statue en cas de réclamation(s). Dans divers domaines, il délivre autorisations et permis, notamment en matière d'armes. Le gouverneur exerce également une mission protocolaire. Il est ainsi responsable de l'accueil et de l'accompagnement des dignitaires, des ambassadeurs, des consuls, des délégations étrangères, des chefs d'État ainsi que des membres de la Famille royale.

Dans ses missions, le gouverneur est secondé par un(e) commissaire d'arrondissement, également commissaire des gouvernements fédéral et régional. Adjoint(e) direct(e) du gouverneur, il/elle remplace celui-ci en son absence. Il/Elle exerce principalement des missions d'ordre public et de gestion des receveurs régionaux.

LE CONSEIL PROVINCIAL

Le Conseil provincial est en quelque sorte le « parlement » de la Province dont il établit les règlements et confie la gestion journalière au Collège provincial. Cette assemblée est élue directement par les citoyens, tous les six ans.

Les réunions du Conseil sont présidées par un membre du Conseil élu par ses pairs pour la durée de la mandature. Le président du Conseil est assisté de deux vice-présidents et de deux secrétaires. Le Conseil provincial s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions et au moins une fois par mois. Il se réunit, en règle générale, le dernier vendredi du mois au Palais provincial.

Les séances du Conseil provincial sont publiques : tout citoyen peut, s'il le désire, assister aux délibérations de l'assemblée - hormis celles qui concernent des personnes ou font l'objet d'une décision contraire et pour lesquelles le huis clos est de mise. Les habitants de la province peuvent, par ailleurs, interpellier directement le Collège provincial en séance publique du Conseil. Chacun peut, en outre, demander, par écrit, des explications sur les délibérations de ces autorités.

Le gouverneur de la Province et le directeur général assistent aux séances.

Les attributions du conseil provincial sont pour le moins nombreuses. Il approuve le budget annuel des recettes, les comptes provinciaux, les impôts ou encore les rétributions de la Province.

Avant tout, c'est la gestion des intérêts provinciaux qui relève du Conseil provincial dans le respect du principe de subsidiarité. Le Conseil exerce ses compétences de manière complémentaire et non concurrente limitées aux affaires qui ne sont pas exclusivement d'intérêt communal ou réservées par la loi à l'État, à la Wallonie ou à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

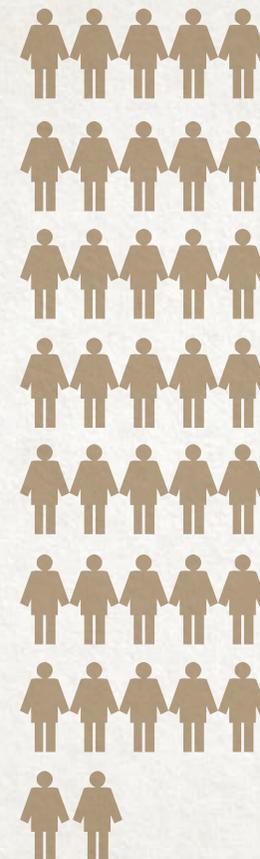
Les décisions du Conseil sont prises à la majorité absolue des membres présents lors du vote. Ces décisions sont des règlements et des ordonnances de police.

Chaque conseiller a un droit d'initiative. Qu'il soit membre de la majorité ou de la minorité, il peut demander à ce qu'un point soit mis à l'ordre du jour d'une séance. Il a également le droit d'amender toute proposition soumise à l'examen du Conseil.

Des commissions de travail sont créées au sein du Conseil provincial en vue de préparer ses séances plénières. Au nombre de quatre, elles sont présidées par un membre du Conseil et comptent en leur sein un député provincial. Chaque commission est composée à la proportionnelle de l'assemblée de membres de différents partis.

Elles rendent des avis sur tout ou partie des matières relevant de leur compétence, ainsi que sur les propositions de délibération inscrites à l'ordre du jour de la séance du Conseil.

37 conseillers provinciaux



LE COLLÈGE PROVINCIAL

Il constitue ce que l'on pourrait appeler le « gouvernement » de la Province. En tant qu'organe exécutif, il en assure la gestion quotidienne et veille au bon fonctionnement de ses services. Il exécute ses propres délibérations, mais aussi celles prises par le Conseil provincial.

Ses membres sont au nombre de quatre (un député-président et trois députés). Ils sont désignés par le Conseil provincial en son sein pour un mandat de six ans.

Assistés dans leurs tâches par un cabinet et par l'administration, ils se répartissent les différentes matières prises en charge par l'institution dans six grands domaines :

- le développement économique
- la santé
- l'enseignement
- la culture
- le tourisme
- l'environnement

Les réunions du Collège provincial se tiennent habituellement toutes les semaines, en principe le jeudi. Elles ne sont pas ouvertes au public. Le directeur général est présent aux séances et en assure le secrétariat. Le gouverneur y assiste également en sa qualité de commissaire des gouvernements fédéral, régional et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les délibérations du Collège portent sur la gestion quotidienne des intérêts de la Province, et notamment sur l'exécution des décisions prises par le Conseil provincial, des lois fédérales ainsi que des décrets régionaux et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Certaines de ses décisions doivent être approuvées par le Conseil provincial (subsidés, nominations...).

Les décisions (appelées arrêtés) sont adoptées de manière collégiale. Un député provincial seul ne peut donc pas prendre de décisions. Par ailleurs, le Collège provincial – et chaque député provincial – est responsable devant le Conseil provincial, qui contrôle l'exécutif.

Le Collège provincial est tenu de soumettre au conseil, chaque année, au mois d'octobre, le projet de budget pour l'exercice suivant, les comptes de l'exercice précédent, ainsi qu'une note de politique générale. Cette note donne le ton de l'action provinciale pour l'année en cours. Elle définit notamment les priorités et les objectifs politiques et les moyens budgétaires qui y sont alloués.

1 député-président



3 députés





L'ADMINISTRATION PROVINCIALE

L'administration provinciale assiste et assure le suivi et la mise en œuvre des décisions provinciales. Deux fonctions sont obligatoires au sein de chaque province :

- Le directeur général est un fonctionnaire nommé par le Conseil provincial sur base d'un concours organisé par la Province. Il est responsable de l'ensemble du personnel provincial et dirige les travaux de l'administration.

En tant que secrétaire du Conseil et du Collège provincial, il assiste à leurs séances, rédige les procès-verbaux et transcrit les délibérations. Le directeur général s'assure de la bonne préparation et de l'exécution des décisions de ces deux instances. Sa signature officialise tous les documents provinciaux.

Il est aussi le fonctionnaire chargé de l'information, tant des citoyens que des élus. C'est à lui qu'il faut s'adresser pour consulter et/ou obtenir copies des actes de la Province dans le respect des dispositions légales et réglementaires.

- Le directeur financier est lui aussi un fonctionnaire nommé par le Conseil provincial sur base d'un concours organisé par la Province. Il est placé sous l'autorité du Collège provincial et chargé de la comptabilité et de la gestion des avoirs provinciaux.

Hormis ces deux fonctions obligatoires, chaque Province engage le personnel nécessaire à la mise en œuvre et à la gestion des intérêts provinciaux en fonction de ses actions spécifiques.

Outre le directeur général et le directeur financier, l'administration provinciale est structurée autour de quatre inspecteurs généraux. Ces derniers sont responsables d'un des secteurs de l'administration et des services qui le composent, à savoir l'administration provinciale centrale (APC), l'administration de l'environnement et des services techniques (AEST), l'administration provinciale de l'enseignement et de la formation (APEF) et l'administration de la santé publique, de l'action sociale et culturelle (ASPASC).



La Province de Namur, ce sont :

- 1 200 agents
- 800 enseignants
- 60 métiers
- 135 services et établissements
- 12 établissements scolaires
- 9 300 étudiants répartis sur 8 sites
- des services PMS/PSE
- un pôle fromager
- un service de télévigilance
- un domaine nature/loisirs (Chevetogne)
- un service voiries/cours d'eau
- un hôtel-restaurant d'application (Château de Namur)
- une maison de l'adolescent (la Mado)
- un office provincial agricole
- deux musées (musée des arts anciens du Namurois – TreM.a et musée Félicien Rops)
- un service d'analyse des milieux intérieurs
- des services de santé mentale
- une bibliothèque itinérante
- ...



Palais provincial

Place Saint-Aubain, 2 - B-5000 Namur

Photos ©Babette Delire-Mattart (École d'aquarelle namuroise),
André Dubuisson, Aurélie Morimont (P.N. – Pat. Cult.), Dany Noé (P.N. – Pat. Cult.)
Conception et réalisation : Imprimerie provinciale de Namur, 2019.



Wallonie